



LETTRE ENCYCLIQUE
DE SAINT NERSĒS ŠNORHALI
(1166-1167)

traduit de l'arménien par Mère Mariam VANERIAN
dans sa thèse intitulée *Lettres aux Arméniens*

Paris 2010

INTRODUCTION

La *Lettre encyclique* constitue à elle seule la première partie du recueil intitulé *Lettres universelles*, regroupant la correspondance de saint Nersès le Gracieux. Elle fut rédigée après sa consécration patriarcale, probablement en 1166-1167 et adressée à tous les évêchés de son Eglise. N'ayant pu effectuer, selon l'usage, une tournée pastorale, en raison de la dispersion des Arméniens et de sa propre santé, saint Nersès s'adressa par écrit à toutes les communautés arméniennes de la Grande Arménie comme de l'Asie Mineure et de l'Occident. La teneur de cette lettre est donc essentiellement pastorale et raisonne comme un appel à la conversion lancé à une Eglise qui était alors en grande difficultés. Le mot « foi » apparaît plus de cinquante fois, « œuvres » plus de trente fois, « cœur » à près de quarante reprises et « amour » trente-cinq fois.

La traduction proposée est extraite de la thèse de doctorat soutenue par Mère Mariam Vanérian, intitulée *Lettres aux Arméniens*. Afin d'en faciliter la lecture, seules les notes de références bibliques et les notes terminologiques ont été conservées. La version originale et intégrale de la thèse est disponible sur le site www.eglise-armenienne.com.

LETTRE ENCYCLIQUE DE *TER*¹ NERSES, CATHOLICOS DES ARMÉNIENS, ADRESSÉE A TOUTES LES POPULATIONS D'ORIGINE ARMÉNIENNE DONT IL A REÇU DU SEIGNEUR LA DIRECTION

traduit de l'arménien

par Mère MARIAM VANERIAN

Nérsès, serviteur du Christ et, par sa grâce, catholicos des Arméniens, à tous les fidèles d'origine arménienne qui résident dans les villes, les forteresses, les campagnes et les fermes, en Orient, dans notre Arménie même, et à ceux qui ont glissé, en émigrant, dans les contrées occidentales, ou ont été repoussés et dispersés, à cause de nos péchés, en Asie Mineure, au milieu de nations étrangères ou dans tous les coins du monde ; aux évêques et aux prêtres, aux moines et aux bourgeois, aux gouverneurs et aux gouvernés, aux classes des soldats, cavaliers et fantassins, aux préfets et aux fonctionnaires, aux propriétaires et aux agriculteurs, aux commerçants et aux artisans de tous ces (lieux), et en général, à tous ceux qui parcourent les diverses voies de cette vie selon leurs choix et leurs dispositions, hommes, femmes, enfants, jeunes gens, adultes et vieillards vivant dans le monde ou menant la vie angélique² : que vous parvienniez, de ce saint et divin signe salvateur, de ces reliques apostoliques qui ont reçu les langues de feu de l'Esprit, de cette Droite de notre saint Illuminateur et de ce trône, un salut d'amour et de paix.

Devant eux, nous demandons à Dieu dans les supplications que nous lui adressons pour le salut de vos âmes, d'ouvrir les oreilles de vos esprits afin que vous entendiez les paroles divines de ses commandements que nous nous disposons à vous exposer, de sorte que, guidé par nous dans les voies de la justice, chacun de vous soit digne d'hériter de l'une des demeures de la maison du Père céleste³. De mon côté, je vous demande, à tous, de prier pour nous afin que nous rendions dignement à Dieu les comptes de notre intendance sur vous, lorsqu'il nous rappellera pour nous les réclamer.

Apprenez tous que notre père spirituel et frère selon la chair, le très saint catholicos Grigoris, successeur de l'Illuminateur sur son trône d'Arménie, issu de son sang et conforme à lui par la pureté de l'âme et la sagesse, lui qui fit paître admirablement pendant de longues années le troupeau spirituel que le Christ lui avait confié comme à Pierre en lui disant : « Pais mes brebis »⁴, arrivé à la fin de son âge à la manière des patriarches, averti avant sa mort par l'Esprit, convoqua les évêques, les docteurs et les pères de la Sainte Montagne, ainsi que ceux qui étaient dans d'autres régions. Et quoique nous ayons déjà refusé plus d'une fois son invitation, nous en estimant indigne, cette fois-ci, lui-même et le concile des évêques nous ont imposé les mains malgré nous, en nous contraignant, nous, indigne, pour nous asseoir sur le trône patriarcal des descendants des fils de Hayk et de la maison de Torgom.

¹ C'est-à-dire : seigneur.

² Littéralement : vie au-dessus du monde.

³ Jn 14,2.

⁴ Jn 21,17.

Et lorsqu'il eut exécuté l'ordre qui lui avait été notifié d'En-Haut, il fut appelé par le Christ trois mois plus tard pour être transféré auprès de lui et placé avec les Pères, lui, le Patriarche ; avec les Apôtres, pour compléter les douze ; avec les persécutés pour la justice, lui qui avait patienté dans les persécutions et les diverses épreuves des ennemis de la vérité ; avec les glorifiés, lui qui avait été honoré de Dieu et des hommes durant sa vie ; lui dont « la mort fut précieuse »⁵ devant le Seigneur, comme celle des plus grands saints dont parle le prophète. Il conduisit avec rectitude, conviction et courage le navire de la foi, sous le vent de l'Esprit, à travers la mer de ce monde et atteignit sans dommage le port tranquille, abrité des vagues, en nous laissant dans les obligations et les peines de cette vie, au milieu des serpents, des scorpions et des bêtes féroces visibles et invisibles de toutes sortes (prêtes) à mordre et non seulement cela, mais aussi sous le poids des charges spirituelles et temporelles. Quant à lui, soulagé de ces tourments, il s'envola au séjour des intelligibles, mettant sur le dos de notre personne frêle et incompétente le poids des soucis de toutes les Eglises.

Et moi, dans cette situation, je frémis d'épouvante, par peur et crainte du tribunal de Dieu, en pensant à ce qu'il a dit dans l'Ancien et le Nouveau Testament au sujet des pasteurs et des chefs. Mon âme est dans l'angoisse au point que je ne peux donner de sommeil à mes yeux, ni de repos à mes paupières⁶ à cause de ma frayeur. En effet, l'unique œuvre de la direction des âmes implique plusieurs fonctions qui portent, toutefois, des noms divers, tels que catholicosat, patriarcat, épiscopat et prêtrise et l'une de ces fonctions n'est pas au-dessus ou au-dessous de l'autre. Le plus grand parmi ceux qui les tiennent est celui qui est soumis aux charges les plus lourdes comme supportant l'ensemble. Mais en pratique, tous ces noms de patriarche ou de prêtre par lesquels on les désigne ont un même et unique sens. Car ceux qui les remplissent sont appelés pères, mères, docteurs, médecins, sages, pasteurs, guides, médiateurs, juges et de nombreux autres noms par lesquels le mystère de la piété s'accomplit et la doctrine de l'Eglise du Christ demeure intègre. Et donc, comment quelqu'un pourrait-il être géniteur ou nourrice selon Paul quand il dit : « Mes enfants que j'engendre à nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous »⁷ et « Comme une mère qui allaite des enfants, nous vous aimons »⁸ de ceux qui sont loin de lui ? Car les fils par nature aiment leurs parents et les nourrissent, leurs nourrices. Mais ceux qui, au lieu d'amour, éprouvent de la haine et de l'indifférence, quel espoir y a-t-il de les faire renaître par la parole divine pour la pénitence ou de les nourrir comme un père par l'instruction et la crainte du Seigneur ?

Comment est-il possible d'être docteur, enseignant et prédicateur, de monter, selon l'ordre du Seigneur sur la haute montagne de Sion⁹ qui est la sainte Eglise, pour faire entendre la voix de l'Evangile sans avoir peur ? Ou bien, comme Paul le recommande à Timothée, de « prêcher la parole à temps et à contretemps, de reprendre, menacer et consoler »¹⁰, quand les disciples sont dispersés et non rassemblés à l'école, qu'ils n'aiment pas les exercices de la vraie sagesse, mais pratiquent ceux du mensonge et de la vanité, qu'ils sont accomplis pour ce qui est de la méchanceté, et des enfants en ce qui concerne le bien ?

Comment pouvons-nous imiter l'art des médecins en faveur des âmes infectées par la morsure du dragon tortueux et tenter de les guérir des maladies naturelles ou artificielles là où les patients, non

⁵ Ps 115,15.

⁶ Ps 131,4.

⁷ Ga 4,19.

⁸ 1 Th 2,7.

⁹ Is 40,9.

¹⁰ Tim 4,2.

seulement ne sont pas à la recherche de l'art salutaire des médecins spirituels, mais en plus, sont mécontents d'absorber les remèdes profitables des reproches ou des réprimandes de celui qui les leur présente, comme ceux qui souffrent de l'estomac sont corrompus par l'amertume de leur bile. Et non seulement cela, mais en plus, ils lui répondent : « Médecin, soigne-toi d'abord toi-même de tes maladies et ensuite tu pourras me réprimander »¹¹. Comment est-il possible d'être une sentinelle pour ceux qui sont si loin de nous physiquement et par le sentiment, conformément à l'ordre de Dieu adressé à Ezékiel : « Fils d'homme, je t'ai placé comme sentinelle sur la maison d'Israël : si tu ne leur signales pas, par un cri, les embuscades et les invasions de l'ennemi, et qu'ils soient tués ou capturés, je te réclamerai leur sang »¹². En cela nous avons une seule consolation, l'autre parole que Dieu dit au même prophète : « S'ils entendent ton cri, n'en tiennent pas compte et périssent, toi tu sauveras ton âme, et ils seront eux-mêmes redevables de leur sang »¹³.

Comment est-il possible d'accomplir la règle pastorale, de faire reposer le troupeau dans les vertes prairies des lois divines et de le nourrir de sagesse par l'eau vivifiante de l'Esprit, de chasser les loups et de soigner les blessés quand le pasteur est isolé à la campagne et que les brebis sont dispersées à une grande distance les unes des autres ? Comment pouvons-nous conduire des gens qui ne sont pas disposés à suivre le guide sur la voie royale qui mène au ciel mais veulent marcher sur le boulevard large et spacieux qui conduit au fond des enfers ?

Comment pouvons-nous être médiateur entre Dieu et des hommes qui ne veulent pas garder le pacte de l'alliance qu'ils ont conclu avec Dieu par leur baptême en renonçant au diable, à toutes ses œuvres et à toutes ses séductions, mais qui, violant la promesse faite au Saint-Esprit, courent de toute leur volonté derrière le malin par leurs paroles et par leurs actions ? Comment pouvons-nous mettre en pratique la fonction de juge du pontificat avec des gens qui, non seulement ne se soumettent pas au jugement des lois divines, mais en plus s'érigent comme des juges iniques au-dessus des juges de l'Eglise, et ayant eux-mêmes les yeux bouchés par une poutre, condamnent toujours, par de méchantes calomnies et une langue effrénée, les pailles des fautes de leurs conduites ?

Donc, je m'épouvante et tremble à cause de cette situation par crainte du jugement de Dieu. Ne se pourrait-il pas que cette fonction de direction qui m'est confiée par Dieu me vaille des blâmes au lieu de gloire et de la honte au lieu des couronnes immarcescibles promises ; et que plutôt que d'entendre le « serviteur bon et fidèle » comme ceux qui ont fait valoir les talents qui leur avaient été donnés et ont produit des intérêts pour le Seigneur, j'entende l'épouvantable et terrible sentence concernant celui qui n'avait pas fait de profits : « Serviteur méchant et paresseux », tu aurais dû porter l'argent de ma parole aux banquiers qui sont les âmes des hommes et moi, à mon retour, j'aurai réclamé mon bien avec des intérêts, à savoir, en échange de la parole entendue, la pratique des œuvres par ceux qui t'écoutaient. Et parce que tu n'as pas donné à tes compagnons de service la nourriture des âmes alors qu'il en était temps, je dis : Reprenez-lui l'argent de mes grâces, et donnez-le à celui qui a fait pleinement fructifier ma parole, selon le nombre parfait des dix talents. Et ce serviteur, devenu inutile dans le ministère que je lui avais confié, jetez-le dans les ténèbres extérieures¹⁴.

¹¹ Paraphrase de Lc 4,23.

¹² Ez 3, 17-18 ; 33,7.

¹³ Ez 3,19.

¹⁴ Mt 25, 21-30.

Que faire pour délivrer mon âme de ces menaces terribles à entendre ? Je reste dubitatif : aller chez tous, de tous les côtés du monde et prêcher la parole de Dieu comme les saints Apôtres est impossible à cause de la méchanceté des temps et du grand nombre d'Etats ; notre peuple n'a pas une ville royale peuplée où nous pourrions siéger sur le trône patriarcal du magistère et lui enseigner les commandements divins comme les premiers docteurs et les anciens patriarches ; nous sommes, en effet, sur ce rocher où nous demeurons, comme des chevreuils ayant fui chasseurs et chiens et manquons des choses indispensables au corps : pas le moindre village ou la moindre ferme, ni aucune parcelle de terre pour subvenir à nos besoins par notre labeur et notre fatigue, ni aucune aide, comme il aurait fallu, d'aucun roi ou prince chrétien, mais uniquement du Seigneur Dieu selon les conseils du prophète qui dit : « Jette ton souci sur le Seigneur et lui te nourrira »¹⁵ et « Qui, comptant sur le Seigneur, a été confondu ? »¹⁶

Puisque les choses en sont là et que Dieu menace de peines impitoyables les pasteurs négligents et paresseux qui ne donnent pas au troupeau spirituel du Christ à manger et à boire sa doctrine divine et l'eau vive de la sagesse divine, et comme cette élection à la direction spirituelle m'arrive, pour mon embarras, alors que je n'ai ni l'esprit vif, ni le corps en bonne santé et dans un temps défavorable, je ne sais que faire. Ne pas agir et abandonner le troupeau du Chef des bergers sans sollicitude pastorale, voir les agneaux emportés par des loups et ne rien faire, serait faire preuve d'infidélité, surtout pour celui qui connaît la volonté de Dieu. En effet, celui qui fait ce qui est mal par ignorance, reçoit des coups, mais peu, selon la parole du Seigneur ; mais celui qui le fait en connaissance de cause, en reçoit beaucoup plus et plus sévèrement¹⁷. Il est vrai qu'à notre époque tout le monde sait discerner entre le bien et le mal, même s'il se rend volontairement ignorant. Mais se donner du mal pour corriger et instruire selon les obligations de ma dignité et toujours presser par l'instruction le lait de la parole de Dieu dans la bouche des âmes régénérées, cela m'est impossible à faire en personne à l'époque actuelle et d'ici, comme je l'ai écrit plus haut. Toutefois, pour que nous ne soyons pas complètement sans fruits envers vous, peuple qui nous êtes confié dans l'Esprit de Dieu, nous avons jugé bon, avec les évêques et les docteurs qui sont à nos côtés, de vous rappeler par écrit ce qui est commandé par Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ressemblant en cela au grand apôtre Paul qui prêchait l'Evangile non seulement en voyageant dans les pays étrangers, de Jérusalem jusqu'à l'Illyrie¹⁸, comme il le dit lui-même, mais même lorsqu'il était dans les chaînes, il affermissait ses disciples par des lettres comme il le fait savoir en écrivant : « Je vous supplie, moi qui suis enchaîné dans le Seigneur, de répondre dignement à l'appel que vous avez reçu »¹⁹.

Nous aussi, comme lui, confiné sur ce rocher torride comme dans une prison volontaire, nous parlons, par ce texte écrit de notre main, comme de vive voix, avec vous tous qui avez des oreilles pour entendre. Non pour vous transmettre notre parole mais pour réitérer à vos oreilles la force des discours des Apôtres, des Prophètes et des Docteurs de l'Eglise. Et si vous les écoutez et les accueillez avec attention, comme la bonne terre fertile, ce qui est semé en elle²⁰, et si vous portez, par votre peine, du fruit pour Dieu, vous vous sauverez et vous nous vaudrez d'être récompensé. Mais si vous ne les écoutez pas de bon cœur et n'en faites aucun cas, en vous rebellant contre Dieu, ou si vous les écoutez sans faire fructifier, par vos labeurs, les œuvres de justice, mais demeurez dans vos péchés, avec une âme impénitente et un cœur insensible, sans espérance et sans vous

¹⁵ Ps 54,23.

¹⁶ Ec 2,11.

¹⁷ Lc 12,47.

¹⁸ Rm 15,19.

¹⁹ Ep 4,1.

²⁰ Lc 8,12.

convertir jusqu'à la fin, nous ne serons pas redevable de votre sang devant le Christ, car nous ne nous sommes pas retenu et n'avons pas cessé de vous exposer la Parole de Dieu, comme peuvent l'attester Dieu et ses anges et vous-mêmes qui nous entendez.

De même que la tête est, de toutes les parties du corps, la plus précieuse et la première à cause de sa position éminente et parce qu'elle est le siège de l'intelligence, et que les autres membres viennent après, un par un, de même parmi les membres de l'Esprit, le plus grand et le premier, comme la tête, est la vraie foi et à elle sont ajustées, comme le corps à la tête, les œuvres de justice grandes et petites, selon les commandements de Dieu. C'est pourquoi, d'abord, et en premier, comme principe des biens, nous plaçons la foi devant ceux qui nous écoutent, sans rien ajouter de nouveau mais en édifiant succinctement sur les fondations posées par les Apôtres, les prophètes et les saints Pères, de peur que les gens simples ne s'égarent loin de la vérité en écoutant les discours d'ignorants qui parlent, non selon la confession de l'Eglise orthodoxe, mais hors des Ecritures inspirées, pour la ruine de ceux qui les entendent. Donc, pour que vous sachiez en qui, au juste, vous avez cru le jour de votre baptême, comme Paul qui dit : « Je sais en qui je crois »²¹ ou bien comment il convient d'avoir la confession de la foi chrétienne orthodoxe, nous commençons par vous exposer, avec des mots simples et clairs, la vraie foi. Ceux qui adorent le Christ et sont baptisés au Nom de la Sainte Trinité doivent confesser les trois Personnes consubstantielles du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, une nature, un seul Dieu, un seul règne, égales en honneur et en gloire. La Trinité n'a été faite par personne et n'a pas commencé après qui que ce soit ; elle n'a pas été élevée de la bassesse à l'éminence et n'est pas passée de la faiblesse à la puissance, mais elle était avant toutes les éternités, comme elle est aujourd'hui et comme elle sera dans les siècles des siècles. Essence créée et immortelle, invisible par nature et devenue visible pour l'amour de ses créatures, qui voit tout et que personne ne voit. Le Père est sans commencement et inengendré, le Fils, éternellement engendré de la nature du Père, non selon la génération humaine avec accouplement et écoulement - c'est un blasphème de le lumière née de la lumière et le feu né du feu ne sont pas autres en se séparant et que le rayonnement et la chaleur du feu et de la lumière de ceux qui sont nés et de ceux dont ils sont nés sont les mêmes, quoique différenciés par l'hypostase, et gardent la même nature, de même, le Fils Lumière qui provient par naissance du Père Lumière et le feu de la divinité du Fils, du feu de la divinité du Père, ne sont pas une chose et une autre chose, mais un et le même par la nature.

Le modèle de la naissance sans modèle du Fils n'est rien d'autre que la naissance de la parole de notre intelligence, quoique la comparaison ne soit pas conforme en tout point à la vérité. C'est pourquoi on l'appelle Verbe à cause de sa naissance incorruptible et Fils parce qu'il est de la nature du Père, qu'il ne lui est pas étranger et n'est pas une créature selon le blasphème d'Arius. Et le moyen de comprendre l'incompréhensible n'est rien d'autre que de croire à ce qui est dit dans les saintes Ecritures qui ont qualifié la naissance divine d'inaccessible à l'intelligence²² et d'indicible à la parole, sans soumettre à un examen celui qui ne peut pas être examiné.

De même, la procession du Saint Esprit est dite du Père²³. Il est égal en gloire avec le Fils, Dieu parfait comme le Père et le Fils. Les trois Personnes ont la même volonté, la même énergie et une même activité créatrice. Le Père a voulu créer les choses visibles et invisibles, le Fils les a fait venir du non-être à l'être et l'Esprit Saint les a ornées de sagesse²⁴. Et c'est le Fils lui-même qui a fait

²¹ 2 Tim 1,12.

²² Is 53,8.

²³ Jn 15,26.

²⁴ Ps 32,6.

L'homme à son image et lui est apparu après la faute, ainsi qu'à tous les anciens justes, à Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Job, Moïse, Aaron, Josué et aux autres prophètes et il a parlé avec eux.

Dans les derniers temps, par l'annonce de l'Archange Gabriel, il est descendu dans le sein de la Vierge Mariam et prenant de sa nature un corps, une âme et un esprit, il les a mêlés à sa divinité par une union ineffable et nouvelle, et se développant dans son sein neuf mois comme un enfant, il est né Dieu et homme parfaits, unique Christ sans confusion des natures inséparablement unies. Une est sa personne de deux natures unies. Il fut allaité comme un homme et fut glorifié par les anges comme Dieu. Celui qui a tout fait demeura dans le monde trente ans, jusqu'à l'âge de l'accomplissement de sa nature humaine, puis, il fut baptisé par un serviteur comme un homme et fut reconnu Fils du Très-Haut par le Père et l'Esprit. Il fut tenté par le démon comme un homme et vainquit le tentateur comme Dieu. Il eut faim et soif, dormit, pleura, travailla comme un homme, étant entré sous la loi du corps. Il accomplit des prodiges et des signes et montra des miracles divins comme Dieu parfait. Il se livra volontairement aux souffrances et lui, l'impassible, souffrit sur la croix par notre nature passible. Il mourut, celui qui ne devait pas mourir, par notre corps mortel, pour vivifier notre nature morte par les péchés. Il descendit au tombeau et ruina doublement l'enfer : avec son âme humaine unie à sa divinité, il offrit la liberté aux âmes qui étaient en enfer, et par la résurrection de son corps divin, il donna l'espérance à notre nature mortelle de ressusciter de la corruption de la mort. Il ressuscita des morts souverainement le troisième jour et apparut à ses douze disciples, aux soixante-dix et aux cinq cents ainsi qu'à beaucoup d'autres qui furent ses témoins et ses prédicateurs à travers le monde. Il leur apparut pendant quarante jours et parla avec eux²⁵. Et au terme des quarante jours, il monta aux cieux avec notre nature inséparable de sa divinité et s'assit à la droite du Père, dans les hauteurs. Et il reviendra avec son corps et la gloire de sa divinité et du Père, ressusciter les morts et juger le monde avec équité. A ceux qui ont fait le bien, il donnera l'héritage des biens et son Royaume sans fin et à ceux qui ont fait le mal, la honte éternelle et les tourments, selon les actes de chacun. Donc, cette confession de la vraie foi est le fondement de ce temple divin qui est en nous. Et les bonnes œuvres constituent l'édifice construit sur ce fondement, de même que le Seigneur a mis comme fondement spirituel et pierre de son Eglise, la confession de Pierre, lui-même étant le constructeur, et les matériaux de l'édifice étant, au lieu de pierre, de bois et d'autres éléments, les bonnes œuvres de ses élus de toutes les nations. En d'autres termes, il est l'architecte et nous sommes les ouvriers qui exécutons selon ses paroles à ses disciples : « Sans moi vous ne pouvez rien faire »²⁶. Paul écrit de son côté : « Moi, j'ai mis comme fondement la sagesse de Dieu qui est le Christ et la vraie foi en lui »²⁷. Mais c'est un autre qui construit, c'est-à-dire, Celui qui est et qui doit revenir sur terre. Chacun construit ce qu'il veut avec ses actes bons ou mauvais. Qu'on construise sur ce fondement, avec de l'or qui signifie la justice et la vérité, avec de l'argent, qui représente la pureté de l'esprit et la sainteté du cœur, avec des pierres précieuses qui symbolisent les diverses vertus, la charité, l'humilité, la compassion, l'absence de rancune, le jeûne, la prière, la sobriété... Ces choses et d'autres du même genre sont les constructions en pierres précieuses des justes sur le fondement de la foi²⁸.

Mais ceux qui aiment le péché ne construisent pas leurs édifices avec des matériaux nobles et solides, mais (des matériaux) vils et peu résistants, c'est-à-dire du bois, de la paille, des roseaux. Le bois représente les péchés grossiers, le meurtre, la prostitution, le vol, les rapines et d'autres choses du même genre ; la paille, elle, représente les mauvaises pensées amassées dans le cœur ; le roseau

²⁵ Ac 1,3.

²⁶ Jn 15,9.

²⁷ 1 Co 3, 10-11.

²⁸ 1 Co 3,12.

signifie les paroles impures qui sortent de la bouche des hommes qui ont fait de leur langue un instrument du diable, en injuriant et en humiliant leurs prochains par des imprécations diverses et variées qu'on appelle injures dans la langue des villageois et selon l'usage des Ecritures, malédictions et offenses et c'est effectivement leur nom. David dit à leur sujet : « Leurs bouches sont pleines de malédictions et de cruauté »²⁹. Le mensonge, la calomnie, la trahison ainsi que les autres paroles iniques qui s'en rapprochent sont signifiés par le roseau. Il ajoute qu'entre des matériaux de construction de deux qualités opposées, les uns nobles, les autres vils, c'est le feu qui tranchera, car le juge se manifestera par le feu.

En effet, si l'édifice construit sur le fondement de la foi est en or, en argent ou en pierres précieuses que le feu ne détruit pas mais purifie, le travailleur vivra et sera récompensé. Si l'édifice est en paille, en roseau ou en bois, facilement altérés par le feu, son bâtisseur sera condamné. Car de même qu'il ne suffit pas que les palais aient des fondations pour servir d'habitation aux hommes, mais qu'ils ont besoin de murs, de plafonds et d'autres constructions, de même, en ayant seulement la foi, sans les œuvres, personne ne peut faire de son âme le temple de Dieu. Et de même que ni la tête sans le corps, ni le corps sans la tête ne peuvent être vivants, de même, d'après l'Apôtre, la foi sans les œuvres et les œuvres sans la foi sont toutes les deux mortes³⁰.

C'est pourquoi, je vous supplie tous, unissez les œuvres de justice à la vraie foi que nous avons reçue du bassin depuis notre naissance et que vous gardez fermement, pour ne pas être éclairés seulement par un œil, mais voyez clair par vos deux yeux. Et ne vous fiez pas à l'espoir vain des insensés qui disent qu'avoir la foi en vérité suffit à sauver le chrétien des tourments (de l'enfer) et à le rendre digne du Royaume. A l'exemple des membres morts qui ne servent à rien au corps, une foi morte ne donne pas d'énergie à l'âme, mais condamne plutôt son possesseur à des tourments plus grands, à l'instar de celui qui avait caché son unique talent au lieu de le faire fructifier comme ses camarades³¹. Car le talent, c'est la foi et les profits du talent, les œuvres. Nous allons expliquer, à ceux qui ne le savent pas, pourquoi on dit que la foi sans les œuvres est morte.

La foi est une mais comporte deux activités. La première est la profession de la foi qui est la confession de la Sainte Trinité que nous avons reçue au baptême. La seconde consiste à ne pas tenir pour des fables et des mensonges les paroles que l'Esprit Saint a prononcées par la bouche des Prophètes, des Apôtres et des Docteurs de l'Eglise qui ont commenté les Ecritures Saintes, mais à croire qu'elles sont vraies et exactes comme si on voyait soi-même, de ses propres yeux, ce qui est arrivé, ce qui doit arriver et ce qui est. Ce qu'ils disent être arrivé est le fait que les choses visibles et invisibles n'existaient pas et furent créées par la volonté de Dieu, ainsi que toutes les merveilles et les prodiges survenus après la création que l'Ancien et le Nouveau Testament rapportent. Ce qu'ils disent devoir arriver est ce qui suit : Dieu récompensera ceux qui font le bien et condamnera ceux qui font le mal aux tourments et au feu éternel. Et ce qui est, c'est ce qu'ils prêchent dans tous leurs discours : Dieu n'est pas loin mais proche de nous. Il connaît toutes les pensées des hommes, les bonnes et les mauvaises. Il entend toutes les paroles qu'ils prononcent de leur bouche et voit clairement tous les actes qu'ils font en cachette, car il n'existe pas de créature qui soit hors de sa vue³². Or, c'est celui qui croit cela de tout son cœur qui a une foi vivante. Il n'ose jamais penser le mal dans son cœur, ni dire des paroles iniques, ni commettre un péché en actes. Si la proximité d'un autre retient quelqu'un de commettre un péché, comment celui qui croit que Dieu le voit aurait-il

²⁹ Ps 9,28.

³⁰ Jc 2,26.

³¹ Mt 25,18.

³² Hb 4,13.

l'audace de faire volontairement le mal ou de dire une parole mauvaise ? Celui qui confesse Dieu uniquement en paroles et non par ses actes, a une foi morte.

Parmi les diverses fonctions que le Seigneur nous a confiées avec le service de ce saint trône, se trouve celle de médecin. C'est pourquoi, de même qu'un médecin discernant la cause des affections contagieuses de son patient lui donne l'ordre de s'abstenir de tout ce qui lui fait du mal et de prendre des remèdes et des nourritures salutaires, de même, nous aussi, soucieux de la santé de l'Eglise catholique du Christ, nous discernons par l'œil de l'esprit que, non pas tous, mais la plupart des gens, à cause de leurs œuvres mortes, ont aussi une foi morte. Et comme un médecin, nous voulons faire connaître à chacun les causes de ses maladies mortelles et les remèdes qui rendent la vie aux âmes. Si vous les prenez et les avalez en étant bien disposés et purifiez votre âme infectée des toxines des sanies par la confession et la pénitence, vous serez dignes de la miséricorde de Dieu et de ses promesses. Mais à ceux qui ne trouvent pas à leur goût ce que nous disons, soit à cause de leur paresse et de leur attachement au péché, soit parce qu'ils nous méprisent, nous disons comme le prophète : « Celui qui doit être inique sera inique et celui qui doit être justifié sera justifié »³³. Nous, nous ferons ce qui nous est ordonné en criant les commandements de Dieu à vos oreilles » comme la sentinelle du haut de sa tour. Après cela, les mettre en pratique ou non, cela appartient au libre vouloir de chacun.

Cependant, que personne ne s'imagine que nous pensons être exempts de vices et de péchés. Nous vous faisons simplement connaître ces médicaments comme à des malades, mais sachez que nous avons, plus que tous, besoin des soins de l'âme. De même qu'il appartient à un malade stupide de refuser le remède salutaire que lui présente un médecin à cause des maladies de son corps, de même, il appartient au sage de ne pas se soucier de la bonne ou de la mauvaise santé du médecin, mais d'examiner l'efficacité du remède, pour juger de s'il est salutaire ou nuisible. Donc, ne méprisez pas et ne refusez pas les médecines salutaires pour les âmes que nous vous présentons à cause de notre indignité et de nos imperfections spirituelles. Je vous supplie de les accepter avec amour et de bon cœur, non pour nous glorifier et nous honorer, ce que nous ne demanderions à personne même si nous en étions digne, mais pour l'amour du Christ qui nous a appelés à son Royaume et à sa gloire. Si personnellement nous sommes indignes, nos paroles, elles, parce qu'elles sont divines, méritent d'être reçues et les accueillir n'est rien d'autre que les mettre en pratique par ses actes.

C'est pourquoi, prions les uns pour les autres, nous pour vous, comme la tête pour le corps afin que vous accueilliez dans vos cœurs, avec attention, la semence divine de nos paroles et portiez du fruit pour Dieu, autant que la bonne terre fertile, trois pour un³⁴ ; et vous, pour nous comme le corps pour la tête, afin que nous soyons guéris de nos maladies spirituelles et que nos sens affaiblis soient fortifiés. S'il y a une poutre devant nos yeux qui nous aveugle, que nous la retirions d'abord pour être capable de voir la paille des autres et de l'enlever ! Que nous ouvrons nos oreilles bouchées pour prendre la direction d'où vient l'appel de la voix divine ; notre odorat, pour l'adoucir au nom de l'huile d'immortalité épanchée³⁵ ; notre goût, pour lui donner faim et soif du Pain de Vie afin de nous rassasier insatiablement de justice et de sagesse ; notre langue, afin de servir la gloire de Dieu et d'édifier par ses paroles ceux qui nous écoutent, en étant sel pour ceux qui sont corrompus et lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres, d'abord pour nous et ensuite pour les autres, selon la recommandation du Seigneur. Nous présentons les deux à ceux qui nous écoutent : à ceux dont

³³ Dn 12,10 ; Ap 22,11.

³⁴ Mt 13, 24-30.

³⁵ Ct 1,3.

l'âme resplendit, le rayon étincelant des paroles et à ceux qui sont enténébrés ou pourris, la brûlure du sel des réprimandes. Cela dit, nous commençons, en nous adressant en premier à ceux par qui il convient de commencer.

1.1 - Aux religieux cénobites

Donc, c'est avec vous, célestes par vos mœurs et votre genre de vie que nous parlerons en premier, religieux qui habitez dans les couvents et les monastères. Par vos prières et votre vie vertueuse, vous êtes les colonnes du monde et un rempart contre l'ennemi, anges revêtus d'un corps et brillantes étoiles sur la terre. Votre Père, qui est aux cieux, est sans cesse glorifié par votre belle et lumineuse conduite. Vous êtes instruits par les Ecritures inspirées par Dieu que vous faites continuellement retentir à vos oreilles et n'avez nul besoin de notre petit discours, mais, de même que les serviteurs qui ont reçu de leurs maîtres l'ordre de distribuer la nourriture à tout le monde, la donnent non seulement à ceux qui ont faim mais aussi à ceux qui sont rassasiés, de même, ayant reçu du Seigneur l'ordre de nourrir de la Parole tous nos compagnons de service, nous devons la distribuer à tous en général, à ceux qui sont riches en connaissances, comme à ceux qui en sont démunis, à ceux qui sont forts en vertus, comme à ceux qui sont faibles.

C'est pourquoi, je vous en supplie tous, n'éteignez pas la lumière de vos lanternes qui est votre foi en laissant s'épuiser l'huile de la miséricorde et de la pureté, mais gardez en vous, sans cesse allumé, l'éclat de la divinité en persévérant ardemment dans les vertus. Ne laissez pas le feu de l'amour du Christ, ce feu qu'il a jeté sur terre et qu'il a hâte de voir prendre³⁶, se refroidir dans vos âmes à cause de l'amour des choses matérielles. Ne laissez pas s'installer dans vos cœurs le feu profane de la convoitise pour ne pas enfumer les prières que vous adressez à Dieu et le Mystère du Sacrifice divin à l'instar de Natap et Apiou, les fils d'Aaron³⁷, mais purifiez vous d'abord, par la confession, de vos mauvaises pensées et actions et offrez-vous vous-mêmes au Dieu Vivant comme de vivantes hosties³⁸ par votre conduite vertueuse et après cela, approchez-vous du Pur et servez le Saint des Saints pour que votre homme intérieur ne brûle pas comme eux par le feu torturant, ici, de votre conscience, et là-bas, des flammes inextinguibles.

Qu'aucun de vous ne (s'expose) à être transformé en statue de sel, comme la femme de Loth³⁹, en retournant en arrière vers les occupations mondaines, les plaisirs des passions et la convoitise des choses matérielles car celle-ci, après son châtement, n'a plus servi ni à assaisonner les aliments comme le sel, parce qu'elle était de la pierre, ni de matériau de construction, comme la pierre, parce qu'elle était du sel. Ainsi, tous ceux qui quittent le monde comme Loth a quitté Sodome et s'élèvent à l'ordre de la vie religieuse qui est la vie angélique, à l'image de ceux qui, ayant fui Sodome, gravissaient la montagne en compagnie des anges⁴⁰, et revient de là pour l'amour du monde, tombe dans les passions des péchés, comme cette femme qui se retourna pour regarder Sodome. Ils ne sont plus utiles, ni à Dieu comme religieux, ni aux ordres du monde comme laïcs, mais ils sont méprisables et sans usage, bons à être foulés aux pieds comme le sel affadi. Mais que chez vous qui êtes stables dans la vie divine, tout se passe conformément au conseil de l'Apôtre, avec ordre et

³⁶ Lc 12,49.

³⁷ Lv 10, 1-2.

³⁸ Rm 12,1.

³⁹ Gn 19,26.

⁴⁰ Gn 19, 12-18.

décence⁴¹. Il dit également : « Marchez avec sagesse devant ceux de l'extérieur tenant compte des temps »⁴² et « Ayez une conduite décente devant les païens »⁴³.

Et donc, qu'aucun de vous ne donne l'occasion à ceux de l'extérieur, en tenant des mauvais propos ou en agissant de façon inconvenante devant eux, d'ouvrir leur bouche effrénée pour blasphémer notre sainte foi et notre ordre, car vous seriez jugés deux fois par Dieu : une première fois pour les mauvais propos ou les actions pécheresses et une seconde fois, plus sévèrement, pour avoir été cause de scandale.

Qu'aucun religieux cénobite n'abandonne la vie commune et n'habite seul quand ce n'est pas pour mener une vie ascétique comme anachorète, mais par avarice, pour ne pas verser à toute l'Eglise les fruits de son travail et les garder pour lui seul, ce qui est source de grands préjudices pour les âmes alors que la vie commune a beaucoup d'avantages, comme le démontrent les écrits des docteurs inspirés par Dieu. En effet, pour beaucoup, plus que la crainte de Dieu, c'est la peur d'être humiliés devant les frères qui les détourne d'accomplir les péchés que leurs cœurs les inclinent à commettre. Il y a une foule d'autres avantages que les frères peuvent tirer de la vie commune et je trouve superflu de les rappeler à des gens qui la mènent. Il existe des religieux devenus mondains et relâchés et ce n'est pas uniquement de cœur, comme l'ancien Israël, qu'ils retournent aux œuvres sombres de l'Egypte, mais ils vivent même personnellement avec les mondains dans les villages et les villes, les surpassant en paroles ordurières, en agissements ignobles, en ripailles indécentes, en beuveries dépravées et dans tous les dérèglements des passions. Si un religieux est forcé de vivre dans le monde pour une raison quelconque, il doit, et c'est ce qui convient, être au milieu des laïcs, comme un luminaire et devenir pour eux une occasion de glorifier le Nom de Dieu, en menant une vie divine et droite, et non de le blasphémer. Un tel moine, plutôt que de le lui interdire, nous l'y engageons. Car, par l'exemple des bons, le nombre des bons augmente comme celui des méchants s'accroît par l'envie que suscite leur vie.

Donc, par l'ordre de Dieu et le nôtre, la règle canonique concernant de tels moines sera la suivante : ils doivent se rendre dans un couvent et y vivre d'une façon conforme à leur habit et selon la règle, dans la pénitence et la sobriété jusqu'à leur mort. Ceux qui ne tiennent pas compte de la règle divine que nous énonçons et persistent obstinément à demeurer dans le monde jusqu'à leur mort, sans en sortir, nous n'aurons pas leur perdition sur la conscience. C'est eux-mêmes qui seront redevables de leur sang devant Dieu¹¹³⁰.

Par ailleurs, si pendant qu'ils sont dans le monde, la mort surprenait de tels moines, alors qu'ils sont dans cet état de mort spirituelle, nous donnons l'ordre aux autres prêtres, de ne pas les faire communier et de ne pas les honorer d'un enterrement canonique, en particulier ceux qui ne se sont jamais repentis jusqu'à leur mort. Mais si, étant sur le point de mourir, ils regrettent et demandent, avec des larmes, la communion et l'enterrement et que ceux qui connaissent leurs confessions témoignent qu'ils étaient déterminés à sortir du monde si le jour de la mort ne les avait pas devancés, ceux-là, à cause de la miséricorde de Dieu, qu'on leur donne le dernier viatique et l'enterrement canonique, non celui des prêtres ou des religieux, mais celui des laïcs.

Toutefois, que personne ne pense, par manque de discernement, que tous les religieux vivant dans le monde sont comme ceux-là. En effet, il y en a beaucoup dont la mort survient alors qu'ils sont dans

⁴¹ 1 Co 14,40.

⁴² Col 4,5.

⁴³ 1 P 2,12.

le monde comme hôtes. D'autres, qui étant vieux et faibles physiquement, et parce qu'ils ne trouvent pas de soins dans les couvents, vivent dans le monde en menant une vie droite qui ne donne pas lieu à des médisances. Que ceux-là soient enterrés, à leur mort, avec les honneurs, comme des serviteurs de Dieu.

D'autre part, nous mettons en garde vos troupeaux fidèles contre la nouvelle habitude des couvents, de nos jours, de faire de chaque religieux un vigneron, comme dans les villages, ce qui ne convient pas à l'ordre monastique et n'entre pas dans les règles des premiers Pères. Ceux-là, en effet, ont renoncé aux héritages et aux biens qu'ils avaient dans le monde et l'ont prescrit comme règle. Ils ont pris la croix des vertus et ont suivi le Christ comme il l'avait lui-même ordonné au jeune homme riche en disant : « Va, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres et toi, prends ta croix et suis-moi et tu auras de grands trésors dans les cieux »⁴⁴. Et encore : « Celui qui veut me suivre et qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède sur terre et ne prend pas sa croix à tout moment, ne peut être mon disciple »⁴⁵. Il y a également d'autres commandements évangéliques semblables adressés à ceux qui veulent être ses disciples, ce que vous êtes.

Mais, à notre époque, ils sont nombreux les religieux qui n'avaient pas d'héritage dans le monde et dépendaient des princes, étant pauvres et manquant du nécessaire, qui après avoir pris l'habit religieux, sont devenus maîtres de grands domaines dans les couvents, ont acquis de nouvelles possessions et non seulement n'ont plus manqué du nécessaire, mais en plus, ils ont amassé du superflu. Et ceux qui, dans le monde, étaient accablés par les soucis et les difficultés, ont, ici, engraisé dans l'insouciance et les aises. Comment de tels moines pourraient-ils se mettre au rang des disciples et dire avec Pierre : « Seigneur, voici que nous avons tout laissé pour te suivre. Maintenant qu'est-ce que nous aurons ? »⁴⁶. Il est clair qu'ils n'ont rien abandonné pour le Christ. Bien au contraire, ils ont gagné ce qu'ils n'avaient pas à l'inverse de ce que dit le Christ.

Donc, puisque les commandements divins ont été fixés à chaque époque en fonction de la force de ceux qui les reçoivent, aux plus faibles, les plus faciles pour qu'ils puissent les remplir, et aux plus forts, les plus lourds, pour qu'ils les portent avec entrain, nous aussi, nous suivons cet exemple. Car, nous voyons que chez la plupart, l'amour divin s'est tari et que personne ne surpasse l'autre en zèle pour les biens, comme les premiers Pères, et ne se porte vers les vertus les plus élevées. Au contraire, le zèle des nôtres se porte à l'opposé : c'est à qui plantera une vigne sur une terre plus étendue et plus fertile que son prochain et entretiendra avec science les nouvelles plantations. Et au lieu d'apprendre les uns des autres l'art de cultiver les vertus, ceux qui sont sans expérience apprennent des plus experts l'art de cultiver la vigne. « Il faut, disent-ils, travailler avec les bœufs jusqu'à ce point et de telle manière, puis creuser à la main avec une houe pour arracher les mauvaises plantes et les mauvaises herbes ».

Il fallait d'abord arracher les mauvaises herbes de notre nature qui se trouvent dans notre conduite et notre caractère et ensuite, songer à celles du dehors. Or les procédés d'élagage des vignes sont propres à chaque variété de cépage pour ceux qui s'y connaissent, car certains les taillent près des racines et d'autres, loin. Certains laissent peu de sarments, mais le plus grand nombre en laisse la moitié et tout cela pour augmenter la production en fonction de la quantité de vin voulue. Je ne parlerai pas des techniques de greffe les unes plus ingénieuses que les autres, ni de la fougue et de l'ardeur au travail car certains n'ont pas assez de la journée et y passent aussi la nuit.

⁴⁴ Mt 19,21.

⁴⁵ Lc 11,33 ; Mt 16,24 ; Mc 8,34.

⁴⁶ Mt 19,27.

Il convenait d'avoir tout ce souci et tout ce zèle pour cultiver la vigne des commandements de Dieu, ce à quoi nous avons été invités par les prédicateurs, et que nous avons commencé à faire par la foi et notre engagement religieux, pour recevoir le denier qui symbolise l'image royale⁴⁷ que Dieu nous rendra à la fin de cette vie, selon sa promesse, en nous faisant semblable à lui⁴⁸.

De plus, lorsque les maîtres religieux des vignes de deux endroits différents se rencontrent, après s'être salués, ils ne s'enquière pas de la santé des âmes ou des maladies des passions ou encore des assauts et des reculs des démons, ni de la manière de recevoir le don des larmes à l'heure de la prière. « Frère, dit l'un, cette année, tes vignes ont-elles produit plus ou moins ? ». Et l'autre répond le cœur contrit : « Que dire des désastres que j'ai subis ! Les vers ont endommagé une partie des vignes, les fleurs des autres sont tombées, le soleil a brûlé les grappes d'une autre partie qui s'est desséchée et une moitié a pourri ! Que vais-je faire ? Je ne sais pas quelle va être la conséquence de ces catastrophes ! ». Et son ami lui suggère de greffer une partie des pieds stériles et de traiter les maladies des autres par divers procédés.

Et comme nous voyons que la plupart des religieux de notre époque, obsédés par la convoitise des choses matérielles, trouvent très difficile de se libérer d'un tel poids et de suivre le conseil du Christ qui ordonne de ne pas investir l'âme par le souci des nourritures et des vêtements indispensables⁴⁹, d'autant moins par celui des choses superflues, nous ne leur imposons pas comme règle d'abandonner complètement la viticulture et tous leurs biens, comme il conviendrait aux disciples du Christ, de peur qu'en entendant nos instructions, ils ne tournent leurs visages vers l'Occident, ne rechignent en entendant nos paroles de reproches et ne s'éloignent comme le jeune homme riche.

Nous avons trouvé une seconde règle, qui dans ces conditions, plaira à Dieu comme nous le pensons et c'est elle que nous vous prescrivons. Si vous avez du mal à tout donner à Dieu conformément à la première et à vous dépouiller du monde volontairement avant d'être mis, tout nus, dans la tombe involontairement, acceptez de bon cœur cette seconde règle. Si vous le faites, nous croyons à la miséricorde de Dieu, il la bénira comme la première et par l'observation de notre seconde règle, il vous conduira à vous élever volontairement et non de force vers la première. Et voici ce que nous disons.

Extirpez de tout ce que vous recevez, que ce soit des vignes ou autre chose, le vice de l'avarice comme les mauvaises herbes de vos bonnes semences et cultivez-les, non pour amasser des richesses mais pour faire la volonté de Dieu, thésauriser vos biens terrestres dans les cieux et vous gagner, par votre activité physique des trésors pour vos âmes. Faites comme nous vous disons et vos biens seront agréables à Dieu.

Au temps de la vendange, donnez à Dieu une part de votre récolte par l'intermédiaire des pauvres et des nécessiteux. Ne renvoyez pas les mains vides ceux qui vous en demandent afin que Dieu ne vous renvoie pas sans rien du Paradis qu'il a planté. Et quand vous donnez, ne le faites pas d'un air rébarbatif, le cœur irrité et avec des paroles blessantes, comme Caïn offrit son sacrifice, ce qui ne plaît pas à Dieu, et provoque plutôt sa colère, mais donnez de bon cœur et généreusement comme Dieu l'aime et le demande. Au temps du vin, distribuez-en la part de Dieu. Et si la production

⁴⁷ Lc 15, 8-9.

⁴⁸ 1 Jn 3,2.

⁴⁹ Mt 6,31.

dépasse vos besoins et que vous la vendiez, faites bénéficier le Christ du prix de la vente en en donnant aux malheureux et aux captifs.

N'amassez pas de richesses en espérant qu'après votre mort, quelqu'un d'autre donnera vos biens à Dieu à votre place. Car cet espoir est faible, pour ne pas dire tout à fait vain. Espérer que la main d'autrui sera plus généreuse pour donner ses propres biens et les serrer pendant qu'on en est le souverain maître, c'est une bonne action de seconde catégorie et non de première.

De plus, il est douteux de trouver un homme qui, par crainte de Dieu, administre les biens conformément à la volonté du défunt, car ces biens, lorsqu'ils en héritent, deviennent la cause de la perte des âmes de nombreux hommes impies qui les dilapident en menant une vie prodigue et déréglée, et au lieu d'être une source de salut pour leur propriétaire, ils deviennent, pour lui, une occasion de péché. Par ailleurs, même s'il tombait sur un homme pieux qui administre tous les biens du défunt selon la volonté de Dieu, pour la rémission de ses péchés, c'est une piètre bonne action et non le bien parfait.

Et que cela soit vrai, nous l'apprenons de la parole du Sage qui dit : « Celui qui donne au pauvre, prête à Dieu »⁵⁰. Chacun sait que l'emprunteur restitue le prêt non à un étranger, mais au prêteur. C'est pourquoi, je vous en supplie, ne vous fiez pas à un autre, mais donnez vous-mêmes, de votre main, à Dieu, ce que vous lui prêtez afin que le jour fixé pour la rétribution, il vous reconnaisse comme prêteur réclamant son bien et vous remette en mains propres l'acquit du prêt. Mais si c'est un autre qui prête vos biens, c'est lui qui recevra la rétribution de Dieu et il vous sera peut-être attribué une part de l'aumône par la médiation de celui qui a donné ce qui vous appartenait. De même, la parole que le Seigneur dira à ceux qui seront à sa droite lors de son tribunal public, signifie la même chose. Car il ne dira pas : « J'ai eu faim et d'autres, pour vous, m'ont donné à manger » ou bien « J'étais nu et d'autres, à votre place, m'ont vêtu », mais : « Vous m'avez donné à manger » et « Vous m'avez vêtu »⁵¹.

Donc, la volonté initiale du Christ et son commandement sont que les religieux ne possèdent pas du tout de biens, comme nous l'avons dit plus haut, afin qu'ils ne soient pas détournés, en se souciant de choses matérielles, des soucis immatériels des vertus divines et ne s'exposent pas à des maux innombrables et accablants, mais qu'ils reçoivent leurs nourritures et leurs habits de la communauté où ils vivent et s'en contentent, selon l'ordre de l'Apôtre. Comme cela n'est pas pour tous mais pour ceux qui ont haï le monde et l'ont quitté pour l'amour de Dieu et non pour une autre raison, à ces religieux qui comme les animaux amphibies sont terrestres par leurs habits et aquatiques par leurs activités dans la mer de ce monde, nous imposons, à notre tour, non pas les règles de ceux qui sont célestes mais de ceux qui sont terrestres. Car, il est d'autant plus grand de se faire pauvre pour le Christ plutôt que d'avoir des biens et de faire l'aumône à cause de son commandement que le Christ est plus grand que celui qui fait l'aumône au Christ en la personne du pauvre. En effet, celui qui s'est fait volontairement pauvre pour Dieu ressemble au Christ qui s'est fait pauvre pour nous, comme il est dit dans les Ecritures. Celui qui donne au pauvre s'appelle l'ami du Christ, mais non le Christ lui-même.

Et donc, puisque être entièrement comme le Christ, en se dépouillant volontairement de tout pour lui, est difficile pour tous, – je ne dis pas impossible, car ceux qui le veulent le peuvent, à preuve, les nombreuses personnes qui l'ont fait à toutes les époques – vous qui possédez des richesses,

⁵⁰ Pr 19,17.

⁵¹ Mt 25,39.

recevez à partir de maintenant, la dignité d'amis du Christ en faisant l'aumône aux pauvres comme le Seigneur lui-même l'a ordonné en disant : « Faites l'aumône et tout sera pur pour vous »⁵², c'est-à-dire que lorsque vous donnez aux pauvres, en aumônes, une partie des biens que vous recevez et cela de bon cœur et généreusement, tout le restant sera purifié et ne vous portera pas préjudice. Vous ne serez pas jugés avec les avares pour vos possessions ; vous serez dignes de la miséricorde de Dieu pour avoir été miséricordieux conformément à ce que Notre Seigneur a dit : « Heureux les miséricordieux car ils obtiendront miséricorde »⁵³.

Ajoutons, par ailleurs, la chose suivante : les règles qui prescrivent aux religieux d'être pauvres et de ne rien posséder, bien qu'elles soient aussi destinées à les garder des distractions des affaires mondaines et leur permettre de vaquer uniquement aux choses spirituelles, ont principalement pour objectif de garder le religieux dans la pauvreté, non seulement en ce qui concerne les nourritures, boissons et vêtements superflus, mais aussi l'indispensable, pour qu'il soit à même de vaincre la luxure qui fait la guerre à la pure chasteté. Car ceux qui s'adonnent sans réserve à la gourmandise et à la boisson, quant même ils n'auraient pas les démons de la prostitution pour exciter leurs passions, il leur suffit de donner, par la gourmandise, une nourriture abondante à l'étincelle du désir pour qu'il les entraîne à commettre les péchés.

C'est pourquoi je vous en supplie, même si vous avez beaucoup de nourritures et de boissons sous la main et chez vous, ménagez vos âmes et ne les consommez pas avec avarice et gourmandise mais avec mesure, selon la règle des religieux. Et ce que vous retranchez à cause du commandement de Dieu, pour l'amour des frères indigents et pauvres, vieux et faibles, servez-vous en pour le leur donner. Ainsi vous amasserez doublement des biens pour vos âmes : la bonne sobriété pour vous-mêmes et avec la charité, la miséricorde pour les pauvres.

Qu'on ne trouve, parmi vous, personne qui après avoir reçu l'habit religieux, s'adonne à l'excès de vin, et suscite des médisances contre son saint ordre afin que tous les frères ne soient pas blâmés par les laïcs et les musulmans à cause de l'indiscipline d'un membre. Même si, par le reste, un tel homme peut être irréprochable, à cause de son intempérance dans le vin, il est exclu du Royaume selon l'Apôtre qui dit : « Qu'on ne vous trompe pas, ni assassins, ni adultères, ni ivrognes – et d'autres qu'il cite par ordre – n'hériteront du Royaume du Christ et de Dieu »⁵⁴. En effet, si ceux qui ont le devoir d'être des modèles de perfection pour tous ceux qui les voient, font ce que les Saintes Ecritures interdisent aux laïcs, quel espoir leur reste-t-il ? Et qui osera reprendre, pour une de leurs mauvaises actions, des gens qui vous réfutent (en rappelant) les divers écarts de certains religieux ? Ce n'est pas à tous que nous nous adressons, car nombreux sont parmi vous ceux qui ne se rassasient ni de pain ni d'eau pour l'amour de Dieu et prennent d'autant moins des nourritures superflues et du vin, c'est aux indisciplinés et aux paresseux. Vous qui êtes parfaits, reprenez ceux qui ne marchent pas droit pour qu'ils se corrigent.

Quant à ceux qui s'obstinent à mener une vie dissolue et molle, après les avoir sermonnés plusieurs fois en vain, retranchez du corps de l'Eglise ces membres incurables, car un peu de levain corrompt toute la pâte⁵⁵, le méchant devenant un mauvais exemple.

⁵² Lc 11,41.

⁵³ Mt 5,7.

⁵⁴ 1 Co 6,9.

⁵⁵ Ga 5,9.

Et si l'un des frères, parce qu'il s'agit d'un parent à lui ou par amitié, plaide pour qu'on maintienne le membre corrompu dans les rangs des bien-portants malgré l'impudence avec laquelle ce dernier se conduit mal et le fait qu'il soit dangereux pour ses proches et qu'il leur transmette les maladies de son âme comme la lèpre, ce frère-là qui le soutient, que ce soit le supérieur ou un autre, devra répondre devant le Christ de son âme et de celles qui auront été contaminées par lui.

Car si le Seigneur ordonne d'arracher son œil droit et sa main droite et de couper son pied⁵⁶, où iront-ils se mettre ceux qui veulent garder les membres qui scandalisent attachés à ceux qu'ils scandalisent pour la perte des deux, des malades qui font le mal sans crainte et des bien-portants qu'ils ont scandalisés et discrédités ?

Et si après avoir été exclu, ce membre se repent et se corrige, par la grâce de Dieu, et recouvre la santé par la pénitence, et cela en vérité et non hypocritement, qu'il soit reçu de nouveau incorporé aux membres sains du Christ.

Nous vous recommandons également de renoncer, si possible, à votre habitude de changer et d'aller de couvent en couvent, car abandonner son higoumène, ses compagnons et ses frères pour un motif futile, est le signe d'un caractère instable. C'est seulement lorsque l'âme court un danger que les constitutions ordonnent de s'en aller, mais elles n'autorisent pas de changer de lieu pour un motif matériel. C'est pour cela que nous voyons les religieux de notre nation mal formés, sans disciplines, désobéissants envers les anciens et c'est le cas de presque tous, hormis quelques exceptions. Lorsque l'higoumène ou le *vardapet* ou l'un des anciens remettent en place par une réprimande un moine qu'ils voient faire ou dire des choses inconvenantes, incompatibles avec son état, aussitôt il se sauve dépité, en pleine nuit, comme un esclave fuyant son maître et la divine correction. Et parce que l'Higoumène tolère ces actes d'indiscipline en craignant que la fuite des frères, à la suite de ce genre de raisons, ne nuise à l'activité de l'Eglise, ils demeurent jusqu'à la fin sans correction et sans éducation. Ils répliquent, avec une sottise achevée, à ceux qui les corrigent : « Dieu nous a fait libres et souverains. Pourquoi devrions-nous asservir notre liberté ? ». Heureux si la liberté que Dieu nous a donnée, ils en faisaient usage pour faire le bien et se libérer des passions ! La servitude mauvaise et préjudiciable, c'est l'asservissement aux péchés comme le Christ l'a dit : « Celui qui pêche est esclave du péché »⁵⁷. Mais servir Dieu et l'Eglise pour Dieu et l'higoumène pour l'Eglise est une œuvre de justice et non un péché. L'Apôtre le recommande aussi : « Servez-vous les uns les autres dans la crainte du Christ »⁵⁸. Le Christ lui-même ordonne que : « Celui qui veut être grand devienne le serviteur de tous »⁵⁹. Et saint Basile écrit dans ses règles monastiques : « Sans l'obéissance au supérieur, toute l'ascèse et la perfection (d'un moine) sont inutiles et ne valent rien ».

Qu'aucun frère ne murmure contre son supérieur pour quelque raison que ce soit, même s'il pense en avoir de bonnes pour le faire, afin de ne pas perdre le salaire qu'il recevra de Dieu et de n'être pas jugé avec les premiers ouvriers de la vigne qui ont injustement incriminé leur maître⁶⁰. Si l'Apôtre ordonne aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres selon le corps et de les servir, non pas formellement, mais en toute loyauté, car, dit-il, « C'est Dieu qui vous rétribuera »⁶¹, combien plus Dieu ne vous demande-t-il pas, à vous, les religieux, de faire preuve d'obéissance, de patience et de loyauté

⁵⁶ Mt 5,29.

⁵⁷ Jn 8,34.

⁵⁸ Ep 5,11.

⁵⁹ Mc 19,44.

⁶⁰ Mt 20,11.

⁶¹ Col 3, 22-24.

envers les chefs spirituels de l'Eglise ? Car ce n'est pas seulement ceux qui travaillent dans la vigne des commandements par le jeûne, les prières et les autres vertus de cette sorte, qu'il rétribue pour leurs peines, mais plus encore ceux qui sont fidèles à l'Eglise dans leurs actes, leurs travaux et en toute chose.

Quant aux voleurs, filous et escrocs, Dieu les jugera plus sévèrement que les laïcs trouvés dans les mêmes fautes en tant que serviteurs connaissant la volonté de leur maître, qu'il punit plus sévèrement que ceux qui ne la connaissent pas⁶². De même que les reptiles impurs en tombant dans des aliments et des boissons purs s'y noient et les souillent, de même, les voleurs, en tendant leurs mains vers le produit du travail honnête pour le dérober, étouffent en eux-mêmes leurs bonnes œuvres comme des souris et profanent le reste des biens par leur impiété.

Je vous supplie d'être attentifs et de garder vos mains pures des ces vices dangereux qui apportent la malédiction à l'âme. Aucun autre péché n'attire sur l'Eglise plus de malédictions douloureuses que le vol. Et que nul ne considère qu'il soit petit dans l'ordre des péchés car il tient le troisième rang dans les lois gravées par le doigt de Dieu sur les tables de pierre, après le meurtre et l'adultère.

Que nul ne s'imagine que le vol, consiste à soustraire de grandes choses et que s'emparer des petites ne l'est pas. Que celui qui le pense sache que si le dommage est différent, car les lois ordonnent de rendre le quadruple pour rembourser le vol et que le quadruple d'une mesure de dix talents ou de cent ou de mille est plus que le quadruple d'un ou de deux, cependant le nom du petit et du grand, du peu ou du beaucoup est le même. Car ce n'est pas seulement celui qui vole de grandes choses ou beaucoup de choses qui est appelé voleur et celui qui vole une petite chose et une petite quantité, d'un autre nom. Non, la même punition et le même nom de voleur s'appliquent à tous les vols, à celui qui vole beaucoup et à celui qui vole peu. Voici comment déterminer que quelqu'un tombe sous l'accusation de vol : celui qui tend la main pour prendre quelque chose, quoi qu'elle soit, en jetant un œil dans tous les sens pour vérifier que son maître ne le voit pas et ne le prendra pas sur le fait ou qu'un étranger ne le dénoncera pas est un voleur et ce qu'il fait s'appelle voler.

Et que personne ne s'imagine, sous prétexte que ce qu'il vole est le salaire de son travail ou en se donnant une autre raison fallacieuse qu'il restera impuni par le Tribunal de Dieu. Qu'il se détrompe par l'exemple antique d'Anania et de Saphira. Est-ce la valeur de leur travail qu'ils avaient volé dans les biens d'autrui comme toi ? Non, c'est le domaine hérité de leur père qu'ils échangèrent contre de l'argent et après en avoir prélevé une petite partie pour leurs besoins personnels, ils déposèrent le restant aux pieds de Pierre. Voici comment ils ont été condamnés à mort par la pierre de la foi, justement punis, non pour l'argent dont Pierre ne se souciait pas mais pour avoir menti, comme il le leur dit : « Ce n'est pas à un homme que tu as menti mais à Dieu »⁶³.

A notre époque, nous voyons non seulement le vol mais aussi le mensonge au sujet de ce vol, non simplement en paroles, mais par des dénégations et de grands serments, péchés qui sont sans rémission du fait qu'ils restent sans repentir et sans confession à celui qui a été volé. En effet, le pouvoir de remettre, au voleur, son acte, appartient à son propriétaire et non à un quelconque Père confesseur étranger. C'est pourquoi celui qui ne se confesse pas à lui et ne lui restitue pas, avec ce qu'il a volé et dont il l'a privé, je ne dis pas le quadruple comme le publicain Zachée⁶⁴, mais aussi ce qu'il n'a pas pris, ne reçoit pas de rémission pour l'éternité.

⁶² Lc 12, 47-48.

⁶³ Ac 5, 1-6.

⁶⁴ Lc 19,8.

Il y a, par ailleurs, des religieux à l'esprit borné qui volent à l'Eglise, non pas des choses matérielles, mais l'énergie et la vertu de leurs âmes, du fait qu'ils sont pleins d'allant et attentifs quand il s'agit de leurs affaires personnelles, et indifférents et paresseux quand il s'agit de celles de la communauté. Ceux-là ne resteront pas impunis par le Tribunal de Dieu, plus pour leur manque de foi que pour leur paresse, parce qu'ils ne croient pas qu'ils recevront du Seigneur la récompense de leur travail. Ils ne croient qu'à la rétribution des hommes. Lorsque l'Higoumène leur donne autant qu'ils veulent ce dont ils ont besoin, ils retrouvent de l'énergie pour travailler, mais dès qu'il lui arrive de réduire un peu ce qu'il leur donne, à leur nonchalance dans le travail, ils ajoutent des murmures.

Avec ces commandements au sujet de vos œuvres pris dans les Ecritures inspirées de Dieu, nous vous supplions également de mettre une porte et un portier à vos lèvres et à vos langues pour ne laisser sortir que les bonnes paroles et enfermer dans le cœur comme dans une prison celles qui sont méchantes, préjudiciables et inutiles, en interdisant aux pensées de mettre au monde des enfants méchants et en étouffant celles qui sont conçues par Satan.

Que personne ne juge son camarade pour ne pas être jugé lui-même par le Tribunal équitable de Dieu, comme le Seigneur l'a dit : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés »⁶⁵.

Que nul ne soit pressé de médire, quand même il est dans le vrai, et encore moins en s'avançant témérement. Car en quoi es-tu utile à ce frère en le dénonçant à d'autres ? Tu t'es fait du tort en médissant, et lui n'en a aucun profit. Si tu veux lui être utile, ainsi qu'à toi-même, agit selon les commandements du Seigneur. Reprends-le avec amour comme tu soignes un membre malade avec un onguent, seul à seul pour commencer. S'il n'en tient pas compte, reprends-le devant deux ou trois témoins. S'il n'est pas contrit devant eux et ne se corrige pas, dis-le à l'Eglise et si, mis en cause en public, à l'église, il ne s'amende pas non plus, alors considère-le comme les païens et les publicains et proclame-le en toute équité⁶⁶.

Qu'aucun religieux n'habitue sa langue à dire, à tort, du mal d'autrui, à jurer en vain ou à répondre à ses contradicteurs dans des débats inutiles et des controverses nuisibles, ou à prononcer, en se disputant, des insultes et des mots blessants comme les mondains, toutes choses qui ne conviennent pas aux saints. Si le Christ réclamera des comptes pour les vaines paroles⁶⁷, comme il l'a dit, que deviendront-ils ceux qui se servent indifféremment de paroles ordurières et viles, ceux qui habituent leurs langues à dire des blagues et des plaisanteries à la manière des saltimbanques et des bouffons et qui, en se moquant, altèrent leurs traits et rient aux éclats comme des fous ? C'est pourquoi, nous vous en supplions, que vos paroles ne soient pas insipides et sans sel comme celles de la populace ignorante, mais assaisonnées de sel selon le conseil de l'Apôtre,⁶⁸ pour enrichir ceux qui écoutent et non scandaliser et souiller leurs oreilles.

Que mêmes les paroles favorables et utiles, ne soient dites que par celui qui sait parler avec sagesse, ni en grande quantité, ni hors de propos, pour ne pas lasser et fatiguer les auditeurs, afin que ceux qui détestent les bonnes paroles n'aient pas un prétexte pour les blâmer mais qu'elles soient peu fréquentes et prononcées avec douceur et calme.

⁶⁵ Lc 6,37.

⁶⁶ Mt 18,15.

⁶⁷ Mt 12,36.

⁶⁸ Ep 4,29.

Et pour résumer notre discours adressé à votre saint troupeau, nous disons ceci : que vos pensées, vos paroles, vos actes et tous les mouvements de votre âme et de votre corps soient sobres et dignes de Dieu pour ne donner à personne l'occasion de blasphémer son Nom et de critiquer votre habit religieux, mais qu'au contraire ceux qui vous voient et vous entendent vous louent et glorifient Dieu. Qu'aucun de vous ne s'expose à entendre avec l'ancien Israël Dieu lui dire par le prophète : « A cause de vous mon nom est blasphémé parmi les nations »⁶⁹. Rendez-vous plutôt dignes, par vos brillantes vertus, d'entendre cette parole du Seigneur adressée à ses disciples : « Que votre lumière brille devant les hommes pour qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est dans les cieux »⁷⁰ !

Et qu'ainsi s'achève, frères disciples, ce petit mot que je vous adresse, pour la gloire de Dieu.

1.2 - Aux saints higoumènes des ordres monastiques

A vous aussi, higoumènes, qui guidez ceux qui cheminent vers le ciel, nous vous nourrirons un peu, à titre de compagnon de service, de la nourriture de la parole spirituelle divine. Vous remplissez la fonction des yeux dans le corps de l'Eglise et comme les yeux guident les mouvements du corps vers le meilleur et le pire, de même en est-il de vous, pour ceux que vous guidez. Si la prunelle des yeux est exempte d'impuretés tombées en elle, elle peut, grâce à l'acuité de sa vision, guider le corps, sans dévier, sur le droit chemin. Mais si des poussières noires bouchent les canaux de la lumière qui descendent de la tête dans les yeux et l'aveugle, elle s'égare, et en même temps qu'elle-même, elle précipite tout le corps dans le gouffre de la mort. Conformément à cet exemple, les dirigeants de l'Eglise qui voient par les deux yeux, c'est-à-dire, la connaissance des Ecritures inspirées de Dieu et la pratique des vertus en toute pureté, sainteté et justice, telles qu'elles sont enseignées par les commandements de Dieu, dirigent avec bonheur en même temps que leurs personnes, toute la fraternité dans les choses divines. En revanche, celui qui a l'un de ses yeux ouvert et l'autre fermé, c'est-à-dire, qui a la connaissance sans les œuvres de la vertu ou bien la vertu sans la connaissance, n'est pas accompli, et ressemble aux borgnes.

En effet, celui qui a la connaissance, bien qu'il sache enseigner avec des mots les sentiers de la justice, cependant, comme il ne les emprunte pas lui-même en fait, ne peut pas persuader les autres de s'y engager. De même, celui qui est uniquement saint par sa vie sans avoir la connaissance des Ecritures, quoiqu'il marche personnellement sur le chemin des lois de Dieu, parce qu'il ne peut pas guider les autres avec sagesse comme il le faudrait, laisse s'introduire beaucoup de désordres dans l'Eglise. Et à ceux qui ont leurs deux yeux privés de lumière, c'est-à-dire, ceux qui ignorent les sciences divines et négligent les œuvres de justice, surtout s'ils y répugnent, et osent prétendre à une fonction de dirigeant dans l'Eglise, – et nous en voyons un grand nombre à notre malheureuse époque – il arrive ce que dit le Seigneur dans une parabole : « Si un aveugle guide un autre aveugle, tous les deux tombent dans le fossé »⁷¹. Ce n'est pas, appelés par Dieu, que ceux-là se portent à la direction, mais poussés par le diable, pour leur perte et celle de ceux qu'ils dirigent.

C'est pourquoi nous sèmerons les semences et les conseils de la parole divine dans les âmes des higoumènes qui veulent se conduire selon les lois de Dieu, qui commencent avec lui et finissent auprès de lui. A ceux-là, nous disons : ne négligez aucun des frères disciples qui subissent des épreuves dans leurs âmes ou dans leurs corps, car vous devez rendre des comptes pour chacun

⁶⁹ Is 52,5.

⁷⁰ Mt 5,16.

⁷¹ Mt 15,14.

d'eux. N'exigez pas seulement la perfection dans les travaux matériels sans vous soucier du labeur spirituel qu'ils accomplissent, mais exhortez-les sans cesse à se garder des mauvaises actions et à s'appliquer à faire le bien, d'autant plus que l'habit et l'ordre qu'ils ont reçus l'exigent. Il y est question de mourir au monde et aux choses du monde et de vivre pour le Christ et ses commandements, selon le conseil de Paul. En effet, ils ont été appelés à travailler dans la vigne des commandements et non à cultiver celles de l'extérieur. Et celui qui, dans un couvent, ne fait que cela et ne s'occupe pas des choses spirituelles ou bien, qui accomplit les travaux matériels de tout son cœur, et les travaux immatériels, par obligation et pour être vu des autres, n'a pas entendu par l'oreille intérieure ce commandement du Seigneur : « Travaillez non pour la nourriture qui se perd, mais pour celle qui conduit à la vie éternelle »⁷². Il faut travailler car l'oisiveté est mauvaise, comme Paul le prescrit, d'autant plus qu'il met comme loi : « Que celui qui ne travaille pas ne mange pas »⁷³, ce qu'il accomplissait lui-même, d'après cette parole : « La nuit et le jour nous avons travaillé pour ne gêner personne »⁷⁴ et « Ces mains-là m'ont nourri ainsi que ceux qui étaient avec moi »⁷⁵.

Mais négliger à cause des travaux physiques, les travaux spirituels en les estimant superflus, est très mauvais pour les disciples de la Parole. Puisque le corps est second relativement à l'âme, il faut, en premier, se soucier des nourritures de l'âme qui sont la prière et toutes les bonnes œuvres et puis de celles du corps et des choses corporelles. Car chez les hommes aussi, c'est d'abord les maîtres qui sont servis par leurs serviteurs et ensuite les serviteurs, des restes de leurs maîtres. Et en nous, puisque le corps est servile et l'âme maîtresse et la volonté de l'esprit juge, il convient au juge de maintenir le corps et l'âme dans le bon ordre : en premier, nourrir l'âme de nourritures spirituelles par le service du corps et ensuite, se soucier des nourritures corporelles par la sagesse et l'administration de l'esprit. Donc, gardez la communauté de vos frères dans ces règles et celles qui leur ressemblent. Par ailleurs, qu'il ne vous arrive pas d'aimer certains des frères avec partialité en les mettant à part et d'en ignorer d'autres, de donner à certains plus que le nécessaire et de ne même pas assurer l'indispensable à d'autres. Selon les règles de saint Basile, l'amour doit être pour tous et l'honneur à ceux qui le méritent.

Quant à la répartition des nourritures, qu'on donne, plus ou moins, à chacun selon la mesure de sa peine. Les vieux et les faibles qui ont passé le temps de leur enfance et dépensé leurs forces au service de l'Eglise, ne les délaissez pas parce qu'ils sont actuellement inutiles afin que le Seigneur ne s'irrite pas⁷⁶. Car si le Christ commande de soigner des étrangers éprouvés ainsi que ses ennemis et de compatir à leurs peines, et menace de punir ceux qui ne le font pas, combien plus ne l'exige-t-il pas quand il s'agit de frères et de membres de l'Eglise ! Pour cela, honorez les vieillards et subvenez à leurs besoins selon le commandement de l'Apôtre. Ceux qui sont affaiblis, protégez-les avec sollicitude et veillez sur eux en leur fournissant ce qu'il leur faut dans la mesure de vos possibilités⁷⁷. Nous savons bien que c'est la misère de notre époque qui perturbe l'application de telles règles ; or Dieu ne réclame pas le plus, mais la bonne volonté et le possible.

Que l'Higoumène ne s'approprie pas les dons faits à l'Eglise pour les membres de la communauté ou en mémoire des morts, mais qu'il les dépense pour acquitter par l'Eglise les dettes spirituelles des

⁷² Jn 6,27.

⁷³ 2 Th 3,10.

⁷⁴ 2 Th 3,9.

⁷⁵ Ac 20,34.

⁷⁶ Ps 2,12.

⁷⁷ 1 Th 5, 12-17.

donateurs afin que le jour du juste jugement, chacun ne réclame pas ce qu'il a donné et que ce dernier n'ayant pas, ce jour-là, de quoi rembourser, ne voie pas ses bonnes œuvres lui être enlevées et données en échange. Si l'Higoumène précédent, sur la foi de témoins sûrs, qui a emprunté de son vivant, pour les dépenses de l'Eglise, n'a pas eu le temps de rembourser ses dettes, devancé par le jour de sa mort, celui qui hérite la direction de la fraternité est obligé de payer et s'il néglige de le faire, il devra rembourser au Christ avec des intérêts. En revanche, si personne ne témoigne qu'il a dépensé ce qui a été emprunté pour les besoins de l'Eglise, ce dernier le remboursera dans l'autre monde.

Que nul, poussé par l'amour propre, ne se saisisse de la direction des couvents en soudoyant les anciens, sans l'examen et l'ordre de l'higoumène du moment. Il y a deux raisons légitimes de changer les dirigeants des couvents : soit parce qu'ils ont agi indignement en transgressant les lois de Dieu et cela sur la foi d'un témoignage véridique ; soit parce qu'ils n'édifient pas l'Eglise, mais qu'au contraire, ils la détruisent. Hors de ces deux cas, si quelqu'un ose se lever contre eux, il pèche contre les lois de Dieu.

Et tout ce qui a été prescrit une fois et écrit dans les paroles des saints Pères au sujet des higoumènes, pour les conseiller et les guider dans leurs paroles, leurs actes et toutes les dispositions des règlements, efforcez-vous d'en reproduire en vous le type et d'être exemplaires dans toutes les vertus. Même si vous n'êtes pas capables de tout accomplir du fait que nous sommes en hiver pour ce qui concerne le bien, au moins faites le maximum et pour ce qui manque, ayez la bonne volonté, le repentir et le deuil. Si vous affermissiez vos esprits en ces choses, le mal ne peut pas supplanter le bien dans vos âmes. C'est pourquoi, nous supplions le Seigneur de rendre les higoumènes, ceux qu'ils dirigent et nous-mêmes, capables d'emprunter la voie céleste, afin que nous soyons tous dignes des biens promis en Jésus-Christ Notre Seigneur.

1.3 - Aux dirigeants de l'Eglise dans le monde qu'on appelle Evêques

Parlons aussi à l'ordre des saints évêques. Vous avez été établis par Dieu pour veiller sur les âmes des croyants qui vivent dans le monde et, quoique pour le bon ordre du discours, nous ayons commencé par les moines, et ayons mis les dirigeants qui sont dans le monde après eux, toutefois, selon la dignité, vous êtes les premiers. Je vous supplie avant tout de recueillir vos esprits et de bien prendre conscience, en toute connaissance, de l'éminence et des obligations de votre dignité, de qui elle tient son origine, du but pour lequel elle a été établie et de ce qui vous est demandé par ceux qui l'ont établie. Celui qui le comprend comme il faut, gagne l'une de ces trois choses : ou bien, connaissant la difficulté de cette fonction et sa propre faiblesse, il ne se presse pas de s'y porter comme vers une chose facile et agréable, mais il la fuit, même s'il est poussé par les passions de son esprit et par ses proches, comme les premiers saints l'ont fait et nous ont appris à faire ; ou bien, s'il l'accepte, il s'efforce d'accomplir ses tâches selon la volonté de Dieu ; et enfin, s'il s'en avère indigne, connaissant ses manquements et son péché, il se condamne lui-même.

Donc, disons d'où l'épiscopat a commencé. Il a été inauguré par celui qui a reçu le sacerdoce du Père, par serment, selon l'ordre de Mélkisedek, non d'après sa divinité, mais son humanité, non pas en sacrifiant des animaux sans raison, comme c'était le cas dans le sacerdoce d'Aaron, mais en s'offrant au Père en sacrifice, sur la croix, volontairement, pour le réconcilier avec nous. Et c'est ce même pontificat, reçu du Père, par sa mort sur la croix pour ceux qu'il a acquis avec son sang qu'il a transmis à ses disciples, selon l'Evangile de Luc, au moment de monter au ciel : « Il leur imposa la main et les bénit et monta au ciel », exigeant d'eux qu'ils suivent son exemple, comme s'il leur disait : « De même que ce n'est pas dans la délectation que j'ai accompli mon sacerdoce, mais en souffrant

la mort pour le genre humain, de même, vous aussi, vous devez combattre jusqu'à la mort pour les brebis de mon troupeau acquises au prix de mon sang ». Ils firent ce qu'il leur demandait en donnant leur vie pour le peuple que le Seigneur leur avait confié. Et au moment où ils s'apprêtaient à quitter ce monde, ils choisirent parmi les croyants des hommes pieux et sages qu'ils établirent à leurs places dans les villes et les villages comme chefs du peuple. Ces hommes ont été appelés évêques ce qu'on traduit par surveillants. Nous avons donc dit d'où l'épiscopat a pris son commencement.

Il faut également que vous sachiez pour quelle raison les évêques ont été institués par le Christ et ses Apôtres. Evidemment, pour être la tête et le commandeur des prêtres et des laïcs, veiller sur tous comme des vigiles par l'œil attentif de l'esprit, corriger les déviants et affermir ceux qui marchent droit. Ce qui a été commandé à l'Evêque et ce qu'il a à faire, Paul le dit à Timothée : « Il faut que l'Evêque soit, en tant qu'intendant de Dieu, sans tâche, doux, modeste, tempérant, ami des hôtes, ami du bien, juste, saint, patient, qu'il ne soit ni cupide, ni querelleur, ni violent, mais bienveillant »⁷⁸ et la suite.

En disant *sans tâche*, il leur demande d'être purs de tous les vices de l'âme ou du corps. Et par « en tant qu'intendant de Dieu » il sous-entend ceci : si les hommes choisissent pour gérer leurs biens matériels un intendant exempt de vices, c'est-à-dire, quelqu'un qui ne les volera pas, comme un brigand, et qui ne sera pas paresseux pour s'occuper de leurs affaires et les garder, combien plus il convient que les intendants de la maison de Dieu qui est la sainte Eglise, soient sans tâches, vigilants et attentifs ! Je ne parle pas des biens matériels de l'Eglise mais des âmes des hommes qui sont les pierres du temple du Dieu Vivant. Il faut que l'intendant de Dieu veille de toutes ses forces les temples habités par Dieu pour qu'ils ne soient pas ébranlés afin d'empêcher le diable, de voler, du fait de sa nonchalance, les trésors spirituels, tant les siens que ceux de ses administrés. Il faut qu'il leur donne, jour après jour, en temps et heure, la nourriture de la parole, selon l'ordre du Seigneur⁷⁹.

Doux, modeste, tempérant. Il nous dit par *doux* de ressembler à Moïse et à David qui, autrefois, étaient les pasteurs d'Israël. Les nouveaux pasteurs doivent de la même façon, paître les peuples avec douceur et calme, comme les bergers leurs troupeaux, et non avec autorité et sévérité, à la manière des princes de ce monde. Et en disant *modeste*, il enseigne l'humilité. Car il serait déplacé que l'Evêque soit orgueilleux et arrogant envers le peuple qui lui est soumis et ressemble aux préfets des tyrans, mais il doit avoir, envers tous, une conduite empreinte de douceur et d'humilité comme le Christ qui, en cela, se donne lui-même en exemple : « Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux et humble de cœur »⁸⁰. De plus, montrant les avantages de l'humilité et les dommages causés par l'orgueil, il dit : « Tous ceux qui s'élèvent seront abaissés et celui qui s'abaisse sera élevé »⁸¹. Et Paul déconseillait à Timothée d'élever à la dignité d'évêque des hommes immatures tant du point de vue de leur âge spirituel que celui de leur âge corporel. « Evitez les néophytes afin que, s'enorgueillissant, ils ne tombent dans les mains du diable »⁸². Car le diable s'enorgueillit contre Dieu, son créateur, et pour cela, tomba des cieux et fut condamné pour l'éternité à des tourments incessants. C'est pourquoi il ordonne aux évêques d'être modestes afin qu'ils ne soient pas atteints par son vice et ne partagent pas sa condamnation et son châtement.

⁷⁸ Tit 1,7 ; Tim 3,2.

⁷⁹ Mt 24,45.

⁸⁰ Mt 11,29.

⁸¹ Lc 14,11 ; Mt 23,12.

⁸² 1 Tim 3,6.

Sobre. La sobriété n'a qu'un nom, mais elle convient et s'applique à tous les mouvements de l'âme et du corps. Elle consiste à ne pas être bavard, ne pas être tenté comme les mondains par les nourritures, les boissons et les vêtements, mais ressembler à ceux pour qui le monde est crucifié. De même, ceux qui sont sobres ne montent pas sur des coursiers ou des mulets richement harnachés, pour voyager sur les routes, mais seulement pour porter le corps fatigué, en prenant l'animal qui se présente. Ils ne se laissent pas entraîner à chasser du gibier et des oiseaux, en les poursuivant à cheval, avec des chiens et des faucons, comme j'entends que certains le font. Cette activité va à ceux qui portent l'habit religieux autant que s'ils avaient sur leurs têtes un bonnet rouge au lieu de la cuculle et des vêtements de lin au lieu de laine ou de camelot. Et que les nourritures et les boissons soient prises avec sobriété et mesure selon le conseil des Ecritures inspirées de Dieu⁸³ et non en grandes quantités et de façon déréglée. Que les paroles ne sortent pas de vos bouches sans réflexion pour plaisanter ou prononcer des paroles blessantes ou grossières, comme les mondains, en vue d'humilier, mais que votre cœur fasse jaillir la bonne parole⁸⁴, comme dit le prophète, et qu'elle serve à édifier et bénir ceux qui l'entendent⁸⁵, selon l'Apôtre, et non à leur faire du tort ou à les offenser et qu'elle ne devienne pas un prétexte pour discréditer la dignité apostolique.

Ami des hôtes, comme Abraham et Lot et d'autres patriarches qui surent tant plaire à Dieu par leur amour des hôtes qu'ils furent dignes de le recevoir avec des anges et de l'honorer. Et l'Apôtre ne dit pas « hospitalier » mais ami des hôtes, car on est quelquefois hospitalier par obligation et malgré soi ou pour honorer, en apparence, ou s'attirer les louanges de ses hôtes et leurs flatteries. Cependant, celui qui reçoit avec amour est exempt de toutes ces choses. Il le fait avec joie et non avec contrariété, en présentant un visage joyeux et non un air morne et rembruni. Ce n'est pas de mauvaise grâce qu'il accueille les hôtes, mais joyeusement, en les fêtant, ce qui les console plus que les nourritures. Pour cette raison, il ordonne aux évêques et aux prêtres et aussi à tous les chrétiens, non seulement de recevoir les hôtes mais en plus de les aimer.

Aimant le bien. Et quels sont les biens qu'il ordonne d'aimer ? Bien sûr, pas ceux que nous croyons être des biens et qui sont en réalité des biens corporels ou psychologiques viciés provenant des éléments de ce monde, mais avant tout le premier et le véritable bien qui est d'aimer Dieu, ce qui est le commencement et la source de tous les biens. Deuxièmement, ses commandements d'où jaillit la source des biens de Dieu selon David : « J'ai aimé tes commandements plus que l'or et la topaze »⁸⁶ qui sont des biens qui viennent des hommes. En revanche, il ordonne de haïr le contraire du bien, c'est-à-dire le diable et tous les péchés qui sont semés par lui, et de s'en éloigner selon le même David : « J'ai haï les péchés et j'ai aimé ta loi »⁸⁷. Et de haïr ceux qui aiment le mal et de se détourner de ceux qui après avoir été avertis plusieurs fois ne se convertissent pas, et de s'en éloigner, comme le Seigneur l'ordonne, en les considérant dès lors comme des païens et des publicains⁸⁸.

Juste. La justice n'a qu'un nom, mais ceux qui la possèdent renferment en eux-mêmes tous les autres biens. Il convient, dit l'Apôtre, comme les premiers saints dont Dieu a témoigné, Job, Zacharie, Joseph et beaucoup d'autres, que l'évêque soit juste et véridique devant Dieu et les hommes, excluant de ses paroles et de ses actes tout mensonge et toute iniquité.

⁸³ Ep 5,4.

⁸⁴ Ps 44,1.

⁸⁵ 1 Tim 4,15.

⁸⁶ Ps 118,127.

⁸⁷ Ps 118,163.

⁸⁸ Mt 18, 15-17.

Saint. Premièrement, est saint celui qui est pur de toutes les passions qui font la guerre à l'âme, qui ne commence pas par en être blessé et n'a pas besoin de remèdes. Deuxièmement, est saint celui qui, bien qu'atteint par les traits des péchés, ne tombe pas sous la domination de l'ennemi au point de les accomplir, en cédant aux passions qui affectent son âme, ayant fait de cette habitude une seconde nature, d'autant moins qu'il soigne ses anciennes plaies par le remède du repentir et se défend contre les nouvelles avec les armes de la prière, du jeûne et de la garde des sens. Il n'est pas blessé, à nouveau, par les mêmes traits, mais il les déteste au point de haïr jusqu'à leur pensée et quand il s'en souvient, c'est avec douleur et non avec plaisir. Donc, celui qui est dans la première ou la seconde catégorie est saint et à la hauteur de la dignité apostolique. Par contre, celui qui cède complaisamment aux passions et ne lutte pas contre elles, dissimulant même, soigneusement, en lui le levain du mal, et avec un cœur toujours blessé, qui non seulement ne hait pas la cause de ses blessures mais l'aime, ne fait rien pour se soigner et rouvre ses plaies jour après jour, celui-là n'est pas saint, ne peut être appelé saint et n'a pas été élu par Dieu pour servir les choses divines, mais c'est poussé par ses propres passions, selon la permission de Dieu, qu'il se porte vers elles, pour sa perte et celle de beaucoup d'autres.

Patient. La patience est comme la matière et le lien de toutes les vertus, car celui qui porte en lui la persévérance contre les adversités porte aussi tous les autres biens. Celui qui ne l'a pas est instable dans toutes les vertus car même s'il désire les atteindre, il commence mais ne va pas jusqu'au bout, à l'instar de celui qui a voulu construire une tour sans réfléchir⁸⁹. Et la limite de la patiente est celle-ci : il faut être courageux pour s'opposer à tout ce que les lois de Dieu nous interdisent. Premièrement, ne pas accueillir des mauvaises pensées dans l'esprit, mais résister contre elles, par la patience, et les chasser de son cœur, pour que les actes ne s'ensuivent pas. La même patience, il faut la placer aussi devant les yeux, comme garde, pour ne pas se laisser aller facilement à jeter des regards impudiques ou malveillants, mais regarder les créatures de Dieu avec pureté ; et les oreilles, pour ne pas écouter avec empressement des paroles nuisibles, mais celles qui sont utiles ; (la placer) également comme garde de la langue, pour ne pas dire ces paroles que ceux de l'extérieur utilisent et qui ne conviennent pas à la sainteté de cette dignité, mais celles qui sont utiles et louables ; également, du cœur, pour ne pas s'irriter sans raison, mais être doux ; et des mains, pour ne pas frapper injustement quelqu'un, mais pour cultiver les biens et les élever dans les prières, et de la bouche, pour ne pas en approcher inopportunément les nourritures, mais pour l'éduquer en jeûnant, et des pieds pour ne pas marcher sur les sentiers qui scandalisent les âmes, mais sur les chemins de la justice. Ainsi, la patience ne permet à aucun membre, de celui qui la possède, de se mouvoir pour mal faire. Donc, les œuvres de la patience sont celles-là et celles qui leur ressemblent.

Ne pas être avare : l'avarice que saint Paul appelle mère de tous les vices⁹⁰ quoiqu'elle soit nuisible à toutes les activités des hommes dans lesquelles ils sont engagés, aux rois et aux juges, aux princes et aux procureurs et à tous ceux qui sont au monde, l'est davantage aux chefs spirituels. Car, à ceux qui ont le pouvoir séculier, elle ne cause que des préjudices selon le corps, en les pillant, en les calomniant, en les volant, en les tuant ou par autre chose du même genre. En revanche, chez les spirituels, elle nuit aux âmes. Car c'est ce vice qui fait élever aux fonctions divines des gens indignes, pour la perte de ceux qui les élèvent et de ceux qui sont élevés, et abaisse ceux qui sont dignes ; fait passer les impurs pour des saints et les saints pour des impurs. Et ils sont nombreux les règlements de l'Eglise perturbés par ces gens-là que Dieu repousse et dont David dit, dans l'Esprit :

⁸⁹ Lc 14, 28-31.

⁹⁰ 1 Tim 6,19.

« Que soient réprouvés, ceux qui sont élus avec de l'argent ! »⁹¹. C'est pourquoi, l'Apôtre recommande que les évêques ne soient pas avares.

Ni querelleurs, ni violents. Car c'est du Christ qu'ils sont disciples, celui qui ordonne de prendre sa douceur comme modèle à ceux qui veulent le suivre : « Apprenez de moi que je suis doux et humble »⁹², dont Isaïe dit encore : « Il ne criera pas et ne disputera pas »⁹³. Le Seigneur lui-même appelle bienheureux les doux et les pacificateurs⁹⁴. Et parce qu'il ne faut pas que le dirigeant soit indulgent et doux en tout, mais parce qu'il doit faire usage de la réprimande envers les coupables, il en donna aussi l'exemple lorsqu'il prit un fouet et chassa les vendeurs du temple⁹⁵. Un fouet et non une matière dure, par quoi il recommande aux dirigeants de ne pas seulement se servir de la dureté envers les coupables mais aussi d'avoir de l'aménité et de l'indulgence en réprimandant. C'est pourquoi, l'Apôtre ajoute : « Mais calmes ». Et la mesure du calme, le conseil du Seigneur nous l'indique : non seulement se calmer soi-même, mais aussi le vis-à-vis. Car il recommande, après avoir reçu une gifle sur une joue, de présenter la seconde à l'inique⁹⁶, par quoi, même s'il est plus féroce qu'un fauve, il devient plus calme que les brebis. Le Christ lui-même ne criait pas et ne disputait pas mais selon Isaïe⁹⁷, il se laissait conduire au sacrifice comme une brebis. Il convient aux dirigeants de l'Eglise de se conduire selon le même exemple, mais non avec tous et non toujours. Car contre des insultes à sa personne venant des pécheurs, rester calme est bien et digne de récompense. Mais lorsque les commandements de Dieu sont méprisés par des insensés, envers ceux-là, il faut se servir, non du calme, mais de la colère, en se comportant selon le zèle pour la justice d'Elie, comme le Seigneur lui-même le faisait. Lorsqu'on lançait des paroles d'insulte à sa personne en l'appelant possédé, il répondait avec indulgence en disant : « Il n'y a pas de démon en moi »⁹⁸. Mais lorsque c'était le Père et l'Esprit Saint (qui étaient visés), il s'indignait et se montrait vindicatif. C'est-à-dire, lorsque ceux qui accomplissaient les œuvres des démons appelaient Dieu leur père, il disait : « Vous êtes de votre père le diable »⁹⁹. Et lorsqu'ils attribuaient les œuvres de l'Esprit à Belzéboul, le prince des démons, il disait : « Tous ceux qui disent du mal du Fils de l'Homme, il leur sera remis, mais celui qui blasphème le Saint-Esprit, il ne lui sera pas remis »¹⁰⁰. Ces choses, et celles qui sont du même genre, sont bonnes et conformes à la volonté de Dieu. Ce sont des exemples de cas où il faut réagir avec calme ou avec colère que l'Apôtre demande, aux évêques, de suivre.

Il dit aussi : « *De présider l'enseignement de la parole* »¹⁰¹, ce qui implique d'apprendre, de connaître et de servir la prédication des lois divines et de l'avoir pour tâche principale. Ce n'est qu'après qu'il faut s'occuper des affaires matérielles, comme les Apôtres l'ont fait et nous ont appris à le faire. Ils disaient : « Il ne convient pas que nous délaissions la Parole de Dieu pour servir aux tables »¹⁰². Cette table, c'était pourtant le service des pauvres, non la leur. Mais ils estimaient que nourrir les corps des pauvres est un bien inférieur à celui de nourrir les âmes appauvries de biens

⁹¹ Ps 67,31.

⁹² Mt 11,29.

⁹³ Is 42,2.

⁹⁴ Mt 5, 5-9.

⁹⁵ Jn 2,15.

⁹⁶ Mt 5,39.

⁹⁷ Is 53,7.

⁹⁸ Jn 8,49.

⁹⁹ Jn 8,44.

¹⁰⁰ Mt 12,32.

¹⁰¹ Tit 1,9.

¹⁰² Ac 6,2.

spirituels, c'est-à-dire la parole de l'enseignement. C'est pourquoi, ils chargèrent Etienne et ses compagnons de servir les nourritures matérielles au peuple, tandis qu'eux-mêmes prêchaient la Parole de Dieu¹⁰³. Donc, l'Apôtre recommande, aux évêques, de présider à l'enseignement de la Parole et d'exhorter ceux qui sont orthodoxes¹⁰⁴, c'est-à-dire, ceux dont la foi est saine. Ceux qui reçoivent le trône apostolique doivent également assumer la fonction des Apôtres, comme leurs successeurs, les premiers saints Pères, l'ont fait. Et ceux qui, quoiqu'ayant la dignité épiscopale, ne connaissent pas la parole de la doctrine, doivent avoir près d'eux des personnes qui ont cette grâce afin de donner à chaque heure, à leurs compagnons de service, la nourriture de la Parole de Dieu.

L'Apôtre ajoute que l'évêque doit confondre les contradicteurs¹⁰⁵. Ainsi, il indique aux dirigeants les deux tâches impliquées par la présidence de la prédication de la doctrine. Premièrement, nourrir ses compagnons de service, conformément au commandement évangélique ; deuxièmement, réfuter, par la connaissance divine, ceux qui s'opposent à la parole de la foi, aux lois et aux traditions de l'Eglise, afin qu'ils n'attirent pas, par leurs discours fallacieux, les gens simples du peuple, dans leurs abîmes de perdition. Ils ont donc les deux tâches des animaux domestiques qui, à la fois, font fuir les bêtes sauvages et gardent avec vigilance le troupeau du berger.

C'est ce qu'ont fait les Apôtres qui, les premiers, reçurent du Christ, la fonction d'évêque, et c'est ce qu'ils ont prescrit, comme conduite, à leurs successeurs. Mais en notre malheureuse époque, nous sommes tellement loin de leur ressembler que ceux qui ambitionnent la dignité épiscopale, ne connaissent plus d'autre raison, à cette fonction, que celle de s'enrichir, par diverses manœuvres, aux dépens de leurs ouailles, et de récolter de la gloire chez les flatteurs, ce qu'il convient d'appeler plutôt mépris que gloire. Car la vraie gloire consiste dans le fait d'être glorifié pour les bonnes œuvres accomplies au nom de Dieu, selon cette parole du Seigneur : « Qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est aux cieux »¹⁰⁶. La gloire qui nous vient des hommes, non seulement s'oppose à celle qui vient de Dieu, comme le dit, le Seigneur, au sujet de certains : « Ils ont préféré la gloire qui vient des hommes à celle qui vient de Dieu »¹⁰⁷, mais en plus, ils se rendent méprisables aux yeux mêmes de ceux qui les flattent pour la forme quand ceux-ci s'aperçoivent qu'ils font un si grand cas de leurs louanges et de leurs flatteries.

Je renoncerais à dire le plus horrible dans les agissements des évêques de notre temps. Ils supportent beaucoup de mépris et de préjugés de la part des musulmans, et cela, non pour les commandements divins, comme les premiers saints, car (dans ce cas) ils auraient été dignes d'être enviés, mais pour l'espérance d'une vaine gloire. Ce qu'ils ont volé à leurs ouailles, par des ruses variées et par la contrainte, qui, légalement, aurait dû être dépensé pour embellir l'Eglise et aider les pauvres, ils le thésaurisent comme des publicains et les offrent aux occupants du pays. Et ce n'est pas contraints, par eux, qu'ils agissent ainsi, car cette méchante action est partie de notre propre nation. Elle a été inspirée, aux musulmans, par des ambitieux sans scrupules, qui, en surenchérissant les uns sur les autres, ont augmenté les impôts de l'Eglise du Christ comme si elle était une perception ou une teinturerie. Les péchés de ces gens, à titre de péchés contre Dieu, sont sans rémission.

¹⁰³ Ac 6,5.

¹⁰⁴ Tit 1,9.

¹⁰⁵ Tit 1,9.

¹⁰⁶ Mt 5,16.

¹⁰⁷ Jn 12,43.

Ceux qui ont introduit cette pratique abominable et ceux qui, renversés de leurs sièges épiscopaux, par les patriarches, pour des raisons spirituelles, essayent de ravir, à nouveau, l'épiscopat, en s'appuyant sur les forces des musulmans et l'augmentation des impôts, non seulement ne sont pas dignes du pontificat, mais ils ne sont pas, non plus, dignes de la foi chrétienne et de ses ordres, ni de l'enterrement canonique des prêtres, ni du mémorial du Saint Sacrifice.

Et que dire de la mère de tous ces maux qui est, l'opposition manifeste à la vérité et au saint trône de l'Illuminateur de ceux qui ambitionnent cette haute dignité spirituelle, poussés par leurs propres passions et les ordres des occupants du pays, et non par l'élection de Dieu et de tous les hommes divins du peuple, comme la loi l'exige. Ils deviennent ainsi la cause de mille maux qui infectent et corrompent les membres du Christ. Car si les grâces de l'Esprit Saint descendent sur la tête d'Aaron¹⁰⁸ qui représente le patriarche, et de sa tête sur sa barbe, l'épiscopat, de sa barbe sur son phylactère qui signifie la prêtrise, et de son phylactère sur ses habits qui représentent toutes les classes du peuple, l'huile de quelles grâces, au juste, auront-ils, ceux qui se sont détachés de la tête d'Aaron et se sont associés, par leurs œuvres, avec Datan et Abiran¹⁰⁹ qui se sont opposés au Grand Moïse et à Aaron ? Et ce qu'ils ont perdu, par leur perversité, en se détachant et en se séparant des grâces, comment peuvent-ils le transmettre à d'autres ?

Ceux qui ont prétendu à la même chose, déjà du temps de notre seigneur et frère le saint catholicos Grigoris, le grand synode des hommes éminents et vertueux de la nation arménienne, qui a réuni plus de deux mille cinq cents évêques, docteurs, pères des couvents et anachorètes de la Sainte Montagne, les a anathématisés et réfutés, et ayant retranché du corps sain de l'Eglise, par l'épée de la parole de Dieu, ces membres pourris et corrompus, il les a exclus en les couvrant d'anathèmes terribles. Ils n'en ont pas pris conscience et leurs âmes n'en ont même pas senti la douleur mortelle pour que, prenant le remède du sage médecin, ils échappent, par le repentir et la pénitence, à la menace fatale. Les oreilles bouchées à la parole divine comme des vipères et des aspics, ils continuent obstinément à attiser les mêmes flammes. Enivrés et ayant perdu leurs raisons, comme des bêtes enragées, sous l'impulsion de la passion de leur vaine gloire, ils ne cessent de troubler la paix de la chambre nuptiale de la salle des noces céleste du Verbe et de son Epouse qu'il a acquise par son sang et libérée de la méchante servitude du diable. Que leur sang leur tombe sur la tête et qu'ils soient punis de leurs mauvaises actions !

Vous qui êtes défenseurs et adeptes de la vérité, nous vous en supplions, préparez-vous par tous vos sens à exercer la fonction de pasteur spirituel que vous avez reçue du véritable chef des Pasteurs, conformément aux recommandations écrites plus haut et des règles canoniques des saints Apôtres et de leurs successeurs, afin que vous tenant avec assurance et sans confusion devant celui qui vous a confié le talent du commandement pour lui en rendre compte, vous le lui rendiez en ayant doublé ses gains. Que vous l'entendiez vous dire la parole désirable : « Serviteur bon et fidèle, puisque tu as été fidèle dans les petites choses, je te confierai les grandes. Entre dans la joie de ton maître »¹¹⁰. Qu'il nous soit donné, à nous aussi d'y entrer par vos prières, en Jésus-Christ Notre Seigneur !

1.4 - A l'ordre des prêtres

Nous adressons à présent notre discours à l'ordre des prêtres. Vous êtes en dignité juste après les évêques. Vous avez été institués pour offrir, par votre fonction sacerdotale, tous les hommes à Dieu

¹⁰⁸ Ps 132,2.

¹⁰⁹ Nb 12.

¹¹⁰ Mt 25,21.

après les avoir enfantés par le baptême dans la sainte piscine afin qu'ils soient adoptés par le Père céleste et deviennent cohéritiers de Christ Dieu ; également, pour nourrir leurs âmes en leur distribuant le corps et le sang rédempteur du Seigneur et les rendre, ainsi, immortelles. Et donc, je vous supplie dans l'amour du Christ, d'ouvrir les yeux de vos esprits, de vous réveiller de l'engourdissement mortel de cette vie et de prendre conscience de la grandeur céleste de la fonction à laquelle vous avez été appelés, fonction dont la dignité dépasse celle des puissances angéliques surnaturelles pour ceux qui la remplissent avec pureté et sainteté. Vous qui avez été dignes de vous consacrer à cette fonction céleste, veillez, conformément au conseil de l'Apôtre¹¹¹, à ne pas laisser la moindre tâche souiller votre ministère, mais courageusement, avec un cœur bien disposé, et sans paresse, accomplissez, sans manquements, la règle de prières fixée pour chaque heure par les saints Pères.

Servez le Mystère divin avec un esprit pur, un cœur saint, une foi sans défaut, une grande espérance, sincèrement, avec un amour parfait, et avec crainte et tremblement¹¹². Ne faites pas couler les paroles mystiques des prières que vous offrez sans les comprendre, comme de l'eau à travers un tuyau, qu'il s'agisse de la psalmodie, de la lecture de l'Écriture Sainte ou de celle des autres prières sacerdotales fixées par les canons, mais prononcez-les avec beaucoup d'attention, et si possible, avec des larmes et une grande crainte, comme si vous les faisiez jaillir de vos cœurs et de vos esprits pour la première fois, car toutes ces prières sont des demandes adressées à Dieu pour recevoir divers dons et biens. Et Dieu, le Donateur des biens, à la vue de la ferveur des prières du demandeur, les exauce plus généreusement, conformément à cette parole : « Celui qui demande, reçoit »¹¹³. Et la suite.

Sachez qu'avant, au temps des Apôtres, lorsque le printemps de la foi venait de fleurir, tous étaient remplis de l'Esprit Saint et selon la convenance de l'heure, ils improvisaient, dans la grâce de l'Esprit, les paroles des prières, les méditations du Saint Sacrifice et de tous les offices. Mais les saints docteurs pneumatophores de l'Église virent, par l'œil de l'Esprit, que dans les derniers temps, le froid rigoureux de l'hiver des péchés devait refroidir en tous l'ardeur de l'amour de Dieu et les fermer aux grâces du Saint-Esprit, et de ce fait, ils consignèrent tout par écrit pour leurs successeurs, afin que nous puissions accomplir le rituel de l'Église sans faute, sûrement guidés par eux. C'est pourquoi il convient de les offrir en toute conscience, avec une grande foi et une grande espérance.

Sachez également ceci : votre sacerdoce ne vient ni des hommes¹¹⁴, ni par leur intermédiaire, mais de Celui qui fut appelé prêtre selon l'ordre de Mélkisédek¹¹⁵, qui est lui-même véritablement le prêtre, le patriarche et le sacrifice offert à Dieu Père. C'est lui qui vous a transmis son nom et vous a confié, avec son nom, sa fonction qui est de paître son peuple et de lui enseigner à toujours faire le bien et d'être pour eux des modèles de ces biens. C'est ainsi que Paul écrivait à Timothée : « Ne sois pas négligent envers les grâces qui t'ont été données par l'imposition des mains des anciens »¹¹⁶. Et aussi : « Les prêtres qui auront peiné à la parole et à l'enseignement seront doublement honorés »¹¹⁷. C'est pourquoi nous vous supplions de faire votre travail conformément à votre nom et en qualité de

¹¹¹ 2 Co 6,3.

¹¹² Ep 6,5.

¹¹³ Mt 7,8.

¹¹⁴ Gal 1,1.

¹¹⁵ Ps 109,4.

¹¹⁶ 1 Tim 4,14.

¹¹⁷ 1 Tim 5,17.

père et de géniteur de votre peuple, de leur donner, à toute heure, les conseils spirituels, de toujours les instruire dans les églises, sur les places publiques et dans les maisons¹¹⁸. Prévenez et exhorter chacun à la piété en fonction de son âge. Même si vous êtes parfaits dans tous les biens et toutes les vertus, ne négligez pas la beauté de l'Eglise, ni de revêtir, pour le saint Sacrifice, des ornements liturgiques précieux et propres, car nous entendons dire que certains montent sur le saint bēm¹¹⁹ avec des habits ordinaires et des sabots sales et accomplissent le redoutable Mystère dans ces vêtements non-liturgiques en pensant faire preuve d'humilité ; qu'ils font sortir le peuple hors de l'Eglise et leur ferment la porte au nez ! De plus, ils médisent avec légèreté, de certaines Eglises et des rites majestueux qui sont les nôtres. Que personne ne pense que les ornements sacerdotaux sont inutiles et sans raison ! En effet, de même que jadis, le mystère du saint Sacrifice fut d'abord révélé par des préfigurations à Moïse et accompli dans les temps actuels par le Christ, de même les prêtres d'autrefois étaient les types du nouveau sacerdoce et la tunique d'Aaron, le modèle de ses ornements. Les saints Apôtres, avec la coopération du Saint- Esprit, achevèrent de mettre en place les ordres de l'Eglise, instituèrent des prêtres en leur imposant les mains, ainsi que des diacres, et leur recommandèrent de servir le mystère du salut en étant propres extérieurement et intérieurement Et ainsi, dans le monde entier, les églises de toutes les nations chrétiennes ont été décorées et (les prêtres) parés avec splendeur pour servir l'Eucharistie dans des vêtements liturgiques richement ornés. Et cela encore plus dans les églises de la nation arménienne, depuis le saint Illuminateur jusqu'à la ruine du pays depuis ses fondements.

Les causes de l'opposition à ces bonnes traditions des premiers saints Pères ne sont rien d'autre que l'ignorance et l'entêtement présomptueux de gens qui n'ont pas connu l'ancienne splendeur de l'Eglise, lorsque la terre était pleine de la miséricorde du Seigneur¹²⁰, mais n'ont considéré que la laideur d'usages défigurés nés dans la période des persécutions qui partout attachent notre peuple à la pauvreté, comme avec (une chaîne de) fer, sous le joug de la servitude de toutes les nations étrangères. Ceux qui ont besoin du nécessaire selon le corps et sont complètement indifférents aux biens selon l'âme, comment se préoccuperaient-ils de la beauté de l'Eglise ? Car l'amour s'est tari conformément à la parole du Seigneur¹²¹, alors qu'au temps des premières persécutions, l'amour de Dieu était si fort chez les nouveaux croyants au Christ qu'en plein milieu de leurs épreuves, nous les voyons construire des églises plus grandes et plus belles que lorsque la paix de l'Eglise fut établie. Quel est donc le sophiste qui en observant ces désordres et cet obscurantisme provoqués par la pauvreté et les dévastations, ainsi que la colère de Dieu, peut croire qu'il s'agit là de la Tradition et des règles et à cause de cela, ose s'opposer aux ordres qu'il a donnés ? Mais laissant de côté les disputes déraisonnables de ces contradicteurs, nous vous faisons à ce sujet la recommandation suivante, à vous qui obéissez aux commandements de Dieu : le prêtre officiant n'a pas la permission de Dieu, ni de nous, d'offrir le saint Sacrifice sans se couvrir du saint *chourtchar*¹²², pas plus que de lire l'Évangile, de tenir une croix ou de s'approcher de tout autre objet sacré. Ces quelques recommandations que nous vous avons écrites et celles qui leur ressemblent, concernent les précautions que doit prendre l'homme extérieur de ceux qui se préparent à servir les Mystères divins. Parlons aussi de l'homme intérieur car les ornements extérieurs ne sont que les symboles de la beauté et de l'éclat de son âme.

¹¹⁸ Ac 20,20.

¹¹⁹ Dans les églises arméniennes, le sanctuaire est surélevé. C'est le *bēm*.

¹²⁰ Ps 32,5.

¹²¹ Mt 24,12.

¹²² Cet ornement liturgique appelé *chourtchar* en arménien est une sorte de grande cape d'un tissu précieux que le célébrant qui offre l'Eucharistie, lit l'Évangile ou accomplit un rite quelconque, doit obligatoirement porter. Il est ainsi tout entier environné de la Gloire du Christ et protégé des assauts des démons.

Qu'aucun de vous ne serve le Saint Mystère indignement ou ne fasse communier qui que ce soit du peuple sans examen afin de ne pas être condamné avec Judas et ceux qui ont crucifié le Christ ! Que nul ne s'approche du Mystère du Seigneur pour le servir en cachant dans son cœur des péchés, sans une confession véridique, pour ne pas attirer la colère de Dieu sur lui et le monde et ne pas être jeté hors de la salle des noces divines ! Car ce serait entrer dans l'église de Dieu qui est l'image de la salle des noces d'En-Haut en portant l'habit sombre des péchés. Celui-là risque lui aussi d'entendre cette parole terrifiante : « Ami, comment es-tu entré ici quand tu n'avais pas l'habit des noces ? » et « Sortez-le dehors »¹²³ c'est-à-dire, du Royaume et « Coupez-le en deux ! », c'est-à-dire, la foi et la grâce du saint Baptême et « Dépouillez-le du sacerdoce et qu'il demeure, non avec les croyants, mais les incrédules ». Parce qu'il n'a pas cru qu'il servait le corps et le sang de Dieu mais a estimé que c'était seulement du pain et du vin et pour cela, il a eu l'audace de s'en approcher sans confession ! Et donc, nous vous en supplions, ne considérez pas qu'offrir le mystère céleste est une activité corporelle comme une autre, mais servez le divin avec crainte et tremblement. Car si le saint Séraphin avait besoin de pincettes pour s'approcher des braises qui étaient sur la table¹²⁴, combien plus n'avons-nous pas besoin, nous les corporels et les pécheurs, de propreté et de précaution pour nous approcher de l'original de ce symbole ! C'est pourquoi, vous êtes tenus de purifier votre esprit et vos sens de tout ce qui vous est préjudiciable, à vous les ministres du saint Mystère, en tout temps et particulièrement en ce jour où vous vous préparez à vous approcher de Dieu. Car si Dieu a dit à Moïse de ne pas fouler avec une peau morte l'endroit où le feu de la divinité s'est manifesté¹²⁵, combien plus, ne devons-nous pas d'abord nous défaire de la mortalité des péchés avant de nous approcher du Mystère divin ! Car non seulement nous devons parler avec Dieu, comme Moïse ou bien le voir de dos¹²⁶ mais aussi tenir dans nos mains l'Insaissable et donner avec nos lèvres un baiser à l'Amour¹²⁷, déguster dans notre bouche celui qui nourrit le monde entier, le recevoir dans nos cœurs et nous unir à lui par l'esprit et être divinisés par grâce par notre union avec Dieu. C'est pourquoi obligez vos yeux, vos oreilles, votre langue et tous vos membres à se diriger vers Dieu, à demeurer insensibles aux suggestions du mal, à se détacher des désirs mondains et des distractions de l'esprit et ensuite, avec chasteté et sainteté, approchez-vous pour servir le saint Mystère afin de ne pas manger et boire le corps et le sang du Seigneur pour votre condamnation¹²⁸, comme le dit l'Apôtre, mais pour la rémission des péchés et la purification des âmes, les vôtres et celles de votre peuple. Qu'il ne vous arrive pas de vous conduire comme certains prêtres des villes dénués de crainte, qui, comme nous l'avons entendu dire, circulent depuis le matin jusqu'à l'heure du saint Sacrifice dans les marchés de la ville pour échanger des marchandises. L'âme reçoit un grand nombre de traits qui entrent par la voie des sens quand on regarde, qu'on écoute, qu'on parle ou qu'on fait des choses inconvenantes. Revenus de là, ils osent entrer dans les églises et, avec des hosties préparées par d'autres prêtres, ils offrent l'Eucharistie sans avoir récité les psaumes et dit leurs prières. Nous leur ordonnons de renoncer dorénavant à une habitude aussi impie et aussi mauvaise et de se purifier d'abord l'esprit par les prières de la nuit et du jour comme nous l'avons écrit plus haut et ensuite d'entrer dans la sainte église et de comparaître devant Dieu en offrant le saint sacrifice.

¹²³ Mt 22, 12-14.

¹²⁴ Is 6, 6-7.

¹²⁵ Ex 3,5.

¹²⁶ Ex 33,23.

¹²⁷ 1 Jn 4,8.

¹²⁸ Co 11,29.

Qu'aucun prêtre ne donne la communion à une personne qu'elle soit bien portante ou malade, sans être sûr qu'elle a d'abord confessé, soit à lui personnellement, soit à un autre prêtre, sa foi et ses actes. Et qu'il ne donne pas non plus le Mystère divin à une personne qu'il sait être indigne pour lui plaire et lui dissimuler ainsi la mauvaise opinion qu'il en a. Car c'est celui-là qui donne les choses saintes aux chiens et jette les perles aux cochons¹²⁹. Qu'aucun prêtre qui doit officier n'offre le Mystère divin en ayant dans son cœur de la rancune contre quelqu'un et ne rende de ce fait le sacrifice irrecevable par Dieu, mais qu'il se réconcilie d'abord avec son frère conformément à l'ordre du Christ¹³⁰ et qu'il aille ensuite offrir le Sacrifice. La même règle vaut également pour ceux qui communient. Mais elle ne s'applique qu'entre frères de même rang, un prêtre envers un prêtre ou un laïc envers un laïc. En effet, si le prêtre a excommunié un laïc pour avoir manqué aux commandements de Dieu et que ce dernier, par orgueil, ne se corrige pas et ne demande pas la réconciliation au même prêtre, que ce dernier offre la saint Sacrifice sans scrupule. C'est celui qui ne se corrige pas et ne demande pas la réconciliation, qui est condamné, car même le Christ n'ordonne pas de remettre vainement à celui qui a offensé, mais il dit ceci : si tombant à tes pieds, il promet de se convertir, alors pardonne-lui la faute qu'il a commise envers toi. En revanche, si le pêcheur tombe aux pieds du prêtre et promet de se corriger et que le prêtre, pour une quelconque raison matérielle, lui garde rancune et ne le réconcilie pas, il ne doit pas offrir le sacrifice avant de l'avoir fait.

Le diable invente également de nombreux prétextes pour brouiller les prêtres entre eux et les pousser à se disputer, tourmentant sans cesse leurs âmes par les passions de la rancune et de la jalousie. Celles-ci sont plus fortes chez ceux qui sont incultes et qui ont un caractère brutal. Parfois c'est la passion de l'avarice qui les pousse à se voler les uns aux autres leurs fidèles, parfois c'est l'amour de la gloire qui fait commettre une injustice envers le camarade et le plus souvent, c'est l'animosité qui fait fondre en eux l'amour réciproque dont le Christ a dit qu'il était le signe de ses disciples, selon cette parole : « En cela le monde saura que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez »¹³¹.

Nous vous donnons, à ce sujet, le commandement de l'Apôtre : « Que le soleil ne se couche pas sur votre colère ; ne donnez pas prise au diable ! »¹³² C'est-à-dire : le Séditieux s'efforce, en semant le trouble en vous, de vous voler la paix que le Christ a donnée à ses Apôtres et que ceux-ci nous ont transmise. Ne le laissez pas demeurer longtemps dans vos âmes pour ne pas transformer le temple de Dieu qui est en vous en repaire du malin par la haine et la rancune. Mais dès que vous sentez en vous la flamme de la colère s'embraser sous son souffle, éteignez-là par l'eau pacifiante de l'Esprit et cela avant le coucher du soleil afin que devenant ami de la paix, vous deveniez fils de Dieu, selon la béatitude promise (aux pacificateurs)¹³³, en conformant ainsi vos actes à ceux du véritable Fils de Dieu, lui qui établit par sa croix et son sang la paix dans les cieux et sur terre¹³⁴.

Mais si un prêtre fâché contre son camarade, préférant la haine à l'amour et le trouble à la paix, ne remet pas l'offense et ne se réconcilie pas avec son frère lorsque ce dernier le lui demande en s'humiliant, qu'il n'ait pas l'audace d'exercer sa fonction sacerdotale tant qu'il héberge en lui les démons de la tristesse et de la colère car : « Quelle union y a-t-il entre la lumière et les ténèbres, dit

¹²⁹ Mt 7,6.

¹³⁰ Mt 5,24.

¹³¹ Jn 13,35.

¹³² Ep 4,26.

¹³³ Mt 5,9.

¹³⁴ Col 1,20.

l'Apôtre ou entre le Christ et Béliar ? »¹³⁵. Il est écrit, en effet, que celui qui a l'amour fait habiter Dieu en lui, car Dieu est amour¹³⁶. De la même manière, celui qui a de la haine, nourrit le diable en lui car sa nourriture est la haine et toutes les autres mauvaises actions. C'est pourquoi, tant que vous faites place en vous au diable, vous n'êtes pas dignes d'accueillir en vous le corps et le sang du Christ. Et celui d'entre vous qui ose les recevoir avec une âme remplie de rancune et de perfidie est comme le traître Judas qui vit le diable entrer en lui après la bouchée¹³⁷.

Et donc, tous, je vous en supplie, soyez lents à engager des disputes et des querelles et prompts à vous réconcilier et à faire la paix. Que celui qui est plus avancé dans les degrés hiérarchiques n'essaie pas de nuire à son camarade et ne lui fasse pas d'injustice afin de ne pas soulever contre lui le Dieu qui rend justice à ceux qui subissent l'injustice, en sa double qualité de juge et de requérant et de n'avoir pas à lui rendre, avec des intérêts, dans la vie éternelle, ce dont il l'a privé dans cette vie éphémère !

Que ceux qui, parmi vous, sont plus anciens et plus affermis dans la sagesse gagnent les plus jeunes et les moins intelligents en étant indulgents et patients avec eux. En gagnant vos frères, vous recevrez des récompenses de Dieu. Et aux plus jeunes, nous recommandons d'être humbles et d'obéir aux anciens et aux prêtres les plus sages. En demeurant dans une telle disposition, vous rendrez gloire au Nom de Dieu aux yeux des gens de l'extérieur et vous suscitez, chez votre peuple, du zèle pour les biens. Mais si on vous voit vous disputer, vous contredire et vous injurier les uns les autres - comme c'est le cas de beaucoup, et même de la majorité, à l'exception de quelques-uns - le Nom de Dieu sera blasphémé, à cause de vous, par les gens de l'extérieur qui vous voient, et votre peuple se détournera encore plus des commandements de Dieu et c'est vous qui en porterez la punition.

Qu'aucun de vous, par paresse ou à cause d'occupations mondaines, ne préfère l'aveuglement de l'ignorance aux études sacerdotales. Quoiqu'il ne soit pas possible à tous d'être parfaits dans tous les dons comme les lois divines l'exigent du prêtre, cependant, il faut que ce dernier soit sans défauts dans ce qui est indispensable, c'est-à-dire, il doit savoir lire correctement les livres de l'Eglise et exécuter à l'église les chants des *manr ousmounk*¹³⁸ et ensuite venir se faire imposer les mains pour le sacerdoce. Or, nous apprenons que certains faux prêtres, non seulement sont ignorants du reste à cause de leur paresse, mais surtout qu'ils ne savent même pas les psaumes de David en entier à cause de leur insubordination. Or, sans dire de vive voix à Dieu ces cent cinquante (psaumes) on ne peut pas, selon la tradition des canons des saints Pères, offrir l'Eucharistie. Certains ne connaissent même pas par cœur les prières du Saint Sacrifice et s'imaginent qu'ils vont tromper celui qu'on ne peut tromper, Dieu, ainsi que les hommes et les âmes des défunts en simulant aux yeux de l'assemblée une fausse Eucharistie. Leur châtiment sera plus grand que celui de tous les autres péchés devant Dieu. Ils ne sont même plus dignes d'offrir le Sacrifice même si après avoir été réprimandés, ils l'apprennent par cœur. Mais s'ils veulent sauver leurs âmes de la condamnation, peut-être pourront-ils le faire en expiant leurs péchés contre Dieu par une grande pénitence ?

¹³⁵ 2 Co 6,14.

¹³⁶ 1 Jn 4,16.

¹³⁷ Jn 13,27.

¹³⁸ Les *manr ousmounk* étaient des livres liturgiques regroupant des éléments psalmodiés tout au long des offices, qui sont comme des ponctuations tels que alléluia, introït, trisagion, amen, etc. et tous ces chants brefs achevant ou introduisant une rubrique. Il n'est plus utilisé de nos jours.

Qu'aucun prêtre ne donne le saint baptême en vain et sans une grande prudence en le considérant comme une quelconque activité humaine et ne mélange aux paroles divines des mots pour rire et des plaisanteries, comme nous entendons dire que des prêtres dépourvus de crainte et ignorants le font, afin de ne pas être condamné et afin que des enfants innocents ne reçoivent la grâce du Saint Esprit d'une façon défectueuse. Accomplissez les offices et les lectures des paroles inspirées de Dieu ainsi que tous les rites du Saint Mystère du Baptême avec crainte, de la même manière que le Saint Sacrifice. Si vous agissez ainsi, croyez que l'Esprit Saint, comme il descendit au Jourdain sur celui qui est glorifié avec lui, descend aussi sur tous ceux qui sont baptisés avec une foi droite et que Dieu Père les appelle à lui pour en faire ses fils par la grâce comme son Fils par nature. Et vous serez des coopérateurs et des serviteurs de la grâce déifiante du Saint Esprit, d'autant que, comme les sages femmes, pour le Fils de Dieu, vous les sortez du sein de la piscine, leur mère.

Qu'aucun prêtre n'ait l'audace de baptiser un enfant en bonne santé sans qu'il soit à jeun, excepté s'il craint sa mort. Qu'il le baptise d'abord et qu'il offre ensuite le Saint Sacrifice dont il fera communier le baptisé. Qu'il ne prenne pas comme parrains des enfants qu'il doit baptiser des hommes ou des femmes incroyants qui n'adorent pas le Christ ! En effet, comment pourraient-ils donner à la place du baptisé ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, c'est-à-dire, la confession de la Sainte Trinité, lorsque le prêtre leur demandera de confesser la foi ? Pour cette raison, ne permettez pas à des mondains ignorants d'être (parrains ou marraines) pour l'amour des biens matériels et s'ils l'osent, vous, refusez de baptiser afin de ne pas priver celui qui doit l'être de la perfection (du rite) et de ne pas ridiculiser le grand Mystère divin aux yeux des incroyants. Si c'était possible, aucun d'eux ne devrait être digne de se tenir près de la sainte piscine lors du baptême afin que l'Esprit Saint ne s'éloigne pas de ceux qui vont être baptisés à cause de ces ennemis de la vérité. Autant que possible, que nul d'entre vous ne réclame de l'argent comme prix de la grâce sans prix pour baptiser ou pour faire communier un mourant, mais ce que les riches donnent de bon cœur, acceptez-le à titre d'offrande à l'Eglise, et les pauvres, ne les obligez pas.

Parlons aussi de l'habitude de baptiser des enfants de non-chrétiens qui remonte aux temps anciens, ce qui est contre le commandement du Christ qui dit : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens »¹³⁹ et qu'on aurait dû interdire et non laisser faire. En effet, quel intérêt y a-t-il à confesser le Christ par la bouche d'un autre, à le revêtir par le baptême alors qu'on est sans raison et irresponsable et à s'en dépouiller en le reniant quand on a grandi et donc à blasphémer le mystère divin de son Incarnation conformément à leur religion, au lieu de le glorifier ? Pour avoir détruit en eux-mêmes l'image du Seigneur que la sainte piscine avait remodelée, ceux-là seront jugés plus sévèrement que ceux qui n'ont jamais été marqués du sceau. Mais il y a aussi en cela une part de bien : beaucoup de ces baptisés meurent alors qu'ils sont enfants et ceux-là ne se retrouveront pas avec les réprouvés mais seront jugés dignes du salut avec les sauvés. Et parce qu'en arrachant un petit nombre au diable, nous les mélangeons aux légions du Christ, nous n'avons pas jugé entièrement juste de l'interdire complètement. Mais nous donnons aux prêtres cette unique recommandation à ce sujet : ne les y exhortez pas par cupidité et ne l'acceptez pas avec empressement, mais difficilement, comme par obligation. S'ils devaient demeurer fermement dans la foi, vos exhortations et votre zèle auraient été bons. Mais puisque, vivant selon le corps, ils traverseront les eaux en sens inverse et de brebis éclatantes, seront changés en chèvres noires, selon la vision de notre saint Illuminateur, les efforts faits pour eux sont inutiles, le gain petit et le préjudice, important.

¹³⁹ Mt 7,6.

Qu'aucun de vous ne pose de couronne secrètement. Si la personne a des parents et qu'elle vit avec eux et non seule, que cela soit fait avec leur connaissance et leur accord. Si elle n'est pas avec ses parents, qu'on lui pose la couronne publiquement afin qu'il soit attesté devant tout le monde qu'elle est droite et non contraire aux lois de Dieu. Le bruit des chants et des instruments de musique qui prétend faire des oreilles et de la vue de tous des témoins des couronnés, signifie la même chose. Le mariage clandestin est sans témoin, instable et illégal. Nous vous ordonnons d'y renoncer complètement et de ne pas avoir l'audace d'en célébrer par avarice. Que nul ne pose de couronne à un homme qui a abandonné sa femme ou à une femme qui a abandonné son mari sans autorisation canonique, afin de ne pas être exclu de l'ordre sacerdotal conformément aux canons et que la couronne posée ne soit pas annulée. S'ils insistent et ne se séparent pas, qu'ils soient comptés avec les prostitués. Qu'on ne couronne pas non plus ceux qui ont enlevé une jeune fille, car cela est interdit par les lois de Dieu et parce que mille maux s'en suivent. Le fait est qu'après avoir été entraînés par le diable dans l'égaré des passions, à la suite du faux couronnement, lorsqu'ils sont rassasiés de leur amour démoniaque, ils se séparent avec beaucoup de haine et ceux qui couronnent ces gens-là deviennent participants à leurs maux.

Qu'aucun prêtre ne couronne des enfants innocents (qu'on veut marier) par convoitise de l'héritage paternel ou pour n'importe quelle autre raison, car beaucoup de maux s'ensuivent plus tard et notamment leur séparation. Le moment du mariage est celui où on a atteint l'âge adulte, à la fin de la quinzième année pour les garçons et la douzième année et même plus, pour les filles, afin que les deux soient capables de s'unir ensemble avec joie comme des raisonnables dans une union stable et non comme dans celle des sans raisons, de façon instable au hasard d'une rencontre, sans choix et sans consentement. L'homme doit être plus âgé que la femme car Adam a été créé avant Ève. Qu'aucun prêtre ne pose de couronne contraint par les occupants sans le consentement de l'homme et de la femme, comme nous entendons dire que cela se pratique dans les régions d'Arménie qui sont sous la domination des musulmans. En effet, cette couronne est instable et doit être dissoute. Celui qui l'a posée ne sera pas impuni même si son acte est involontaire. Quant à ceux qui donnent des présents aux occupants pour qu'ils les soutiennent dans cette action inique, ils méritent une condamnation plus grande et des malédictions, car en faisant violence aux *Anciens*, ils s'efforcent de détruire et le commandement de Dieu et les tribunaux de l'Eglise. C'est pourquoi un tel mariage peut être dissout sans scrupule car il n'est pas conforme à l'ordre de Dieu mais (imposé) par la violence des hommes.

Qu'aucun prêtre ne bénisse le couronnement de personnes qui ont une parenté sanguine, mais qu'il y ait des deux côtés quatre générations accomplies. Et la raison pour laquelle les saints Pères ont prescrit comme limite (de l'interdiction) du mariage la quatrième génération, nous vous l'apprenons afin que vous le sachiez. Notre corps, en effet, étant composé de quatre éléments, la parenté corporelle se prolonge en vérité jusqu'à la quatrième génération. De cette façon, deux frères issus d'un même père ont en eux, de façon égale, la substance de leur père. Et ceux qui sont nés d'eux, (ont) la moitié du sang des deux frères. Et la troisième génération, ceux qui sont nés des enfants des frères (ont) la moitié de la moitié du sang seulement. Quant à la quatrième génération issue d'eux (elle a) la quatrième partie du sang restant. Telle est la limite de la consanguinité. Puisque tout le souci de Dieu et des choses divines est l'amour des hommes les uns pour les autres, ceux qui ont légiféré dans l'Esprit ont estimé que c'était juste pour des étrangers de s'unir par l'amour et les liens conjugaux. Cependant, pour les parents consanguins, ils ont jugé qu'il leur suffisait d'avoir la communion de l'amour mutuel par la parenté uniquement. C'est la première raison pour interdire le mariage à ceux qui sont de la même famille. Il y en a beaucoup d'autres dont nous laissons l'examen aux sages.

Lorsque le couronnement se fait avec un tel discernement selon le commandement de Dieu comme nous l'avons écrit, que le prêtre ne fixe pas d'autre moment (pour la cérémonie) que la matinée jusqu'à l'heure du repas de midi. Ne laissez pas entrer dans l'église des gens ayant mangé et bu et ivres, ni des femmes et des hommes dépravés qui, à un autre moment, ne sont pas dignes de l'Eglise, afin que le temple de Dieu ne soit pas souillé par eux et que la bénédiction des couronnes ne soit pas salie. Et qu'au moment de la célébration du saint couronnement, les chants des musiciens se taisent et s'arrêtent jusqu'à la sortie de l'église pour que les chants démoniaques ne se mélangent pas aux chants divins.

Et à partir de *Boun Barékéndan*¹⁴⁰ jusqu'à la fin de la semaine de jeûne qui suit la Pentecôte, et tous les dimanches de l'année, qu'aucun prêtre ne pose, par ignorance, de couronne à qui que ce soit, conformément aux prescriptions des canons des premiers saints Pères. En effet, les jours de jeûne du Grand Carême sont des jours de deuil et de tristesse consacrés au mystère des souffrances du Seigneur et non des jours de noces où boire du vin et se réjouir. Quant à *Hinouk*¹⁴¹, et aux dimanches, ils sont le type des noces du Christ, l'Epoux céleste, et de l'Eglise, son épouse¹⁴², qui doivent avoir lieu dans le monde à venir lorsque la race des hommes justes se mélangera aux neuf classes des anges. Cette période de *Hinouk* rappelle que le Seigneur a désigné tous les croyants comme étant « enfants de la chambre nuptiale » et leur a ordonné de ne pas jeûner tant que l'Epoux était avec eux¹⁴³, c'est-à-dire, depuis le jour de sa résurrection jusqu'à son ascension au ciel. C'est pourquoi les saints Pères ont estimé qu'il ne convenait pas de célébrer des noces corporelles, passionnées et sexuelles, en ces jours qui symbolisent les noces spirituelles où comme le Seigneur l'a dit « On ne prend ni femme ni mari »¹⁴⁴.

Nous donnons aux prêtres qui assistent aux noces la recommandation de ne pas s'attarder en compagnie des jeunes gens mondains ivres. Beaucoup de ceux qui les fréquentent sans être prévenus pêchent en voyant, en entendant et en disant des choses qui ne sont pas droites. Sitôt le repas terminé, levez-vous de table en ayant consommé jusqu'à trois verres au maximum, pour ne pas vous laisser entraîner à boire avec les ivrognes et devenir la risée de ceux de l'extérieur qui vous voient, non seulement vous, mais à travers vous, tous les prêtres. Ce n'est qu'après une très sévère pénitence, que vous pourriez peut-être expier le péché d'ivresse et être de nouveau digne du sacerdoce.

Qu'aucun prêtre ne manifeste en lui le péché de Satan qui s'étant dressé contre Dieu fut abattu et ne s'oppose à son évêque, en paroles ou en actes comme Coré et Tadan, à Moïse, pour ne pas subir la même ruine qu'eux de la part de Dieu, (ce que risquent) notamment ceux qui osent imposer l'Eglise ou bien augmentent ses impôts antérieurs et pour cela chassent les évêques de leurs sièges avec le concours des forces armées des musulmans. Ils deviennent eux-mêmes les gouverneurs des peuples et perçoivent les impôts à leur place. Ils se rendent d'eux-mêmes passibles du jugement sans appel de Dieu et de la condamnation de sa malédiction. Ils ne sont plus dignes, de toute leur vie, d'exercer le sacerdoce, ni de recevoir, à leur mort, la communion ou l'enterrement sacerdotal.

¹⁴⁰ Le premier dimanche qui introduit le Grand Carême s'appelle *Boun Barékéndan* (littéralement : authentique bonne vie).

¹⁴¹ Les cinquante jours qui séparent Pâques de la Pentecôte sont appelés *Hinouk* (cinquantaine).

¹⁴² Ap 19,9.

¹⁴³ Mt 9,15.

¹⁴⁴ Mt 22,30.

Par ailleurs, qu'aucun prêtre ou laïc ne porte un procès de l'Eglise devant des princes mondains, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, afin de ne pas être condamné par les canons apostoliques, comme Paul l'écrit aux Corinthiens : « L'un de vous ose-t-il, en cas de conflit avec un camarade, le faire juger par des pécheurs plutôt que par les saints ? »¹⁴⁵ Les saints Pères ordonnent dans leurs canons d'exclure du sacerdoce les prêtres qui agissent de la sorte. De plus, qu'aucun prêtre ne devienne administrateur ou maire d'une ville ou d'un village pour le compte de princes mondains. Qu'il ne tienne pas les registres des impôts et des taxes, et n'ait aucune responsabilité civile. En effet, il n'est pas possible, selon la parole du Seigneur, de servir deux maîtres¹⁴⁶ aux intérêts divergents et de les satisfaire (c'est-à-dire) la maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu Vivant et la maison des maîtres de ce monde. C'est pourquoi, ce prêtre doit choisir de s'éloigner de l'une des deux responsabilités : soit de celle du monde, soit de celle du sacerdoce. S'il a l'audace d'avoir la dignité sacerdotale et la direction du peuple en même temps que des responsabilités séculières, ce n'est pas par l'ordre de Dieu ou par le nôtre, c'est par la force. Ce prêtre-là sera jugé pour sa double présomption.

Nous entendons dire que certains prêtres portent des armes à la manière des soldats et vont, avec eux, faire courir des chevaux dans des tournois hippiques ou chasser le gibier ou tirer à l'arc et participent à toutes les activités de ce genre qui conviennent à leur métier mais non aux serviteurs de l'Eglise. Car les armes de notre stratégie ne sont pas matérielles, ainsi que le précise l'Apôtre, mais spirituelles et divines. Nous combattons avec elles non contre la chair et le sang mais contre les principautés, les dominations, les mauvais esprits qui sont sous les cieux¹⁴⁷. Nous vous supplions donc de renoncer dorénavant à ces habitudes non canoniques et de ne pas porter d'armes sauf pour voyager à pied ou à cheval dans l'hypothèse où vous redoutez un danger et cela avec discrétion et non comme les militaires, avec un carquois et l'épée ceint. Les ecclésiastiques ne doivent pas porter des armes ou faire des courses à cheval, comme les jeunes gens, et susciter les médisances de ceux qui les voient. Ce que Paul conseille, c'est de revêtir les armes de la lumière¹⁴⁸, c'est-à-dire, une foi droite et les bonnes œuvres et de se battre avec elles contre les agressions de l'ennemi de notre race. Il n'est pas digne de nous de porter les armes des ténèbres et de s'en servir pour se battre contre des compatriotes, blesser des bandes d'animaux sans raisons ou pavaner sur un cheval majestueux, sauf par faiblesse physique. En effet, ces choses et celles du même genre, nous sont interdites par les commandements divins.

Quand un prêtre a excommunié un membre de son troupeau pour avoir enfreint les commandements et que celui-ci demeure obstinément dans ses fautes sans se convertir, qu'aucun autre prêtre n'ait l'audace de le recevoir dans son église comme font ces prêtres ignorants qui ont l'habitude de les attirer à eux. Celui qui agit de la sorte l'empêche de se repentir de ses péchés et se rend solidaire des châtements de ses fautes. Dans de tels cas, que la règle suivante soit appliquée entre vous : que celui qui a été exclu par un prêtre, le soit par tous les autres jusqu'à ce que le pénitent se repente et revienne dans le droit chemin et que tombant à genoux devant le prêtre, il lui demande la rémission et fasse à Dieu le vœu de faire pénitence et de ne plus tomber dans la même mauvaise habitude. Et lorsqu'il aura ainsi été réconcilié, alors, que les autres prêtres le reçoivent aussi dans l'amour de Dieu. Que cette règle droite soit également appliquée par les évêques, afin que celui qui a été excommunié par un seul évêque, prêtre ou laïc, aucun évêque hormis celui qui l'a excommunié, n'ait le droit de le délier.

¹⁴⁵ 1 Co 6,1.

¹⁴⁶ Mt 6,24.

¹⁴⁷ Ep 6,12.

¹⁴⁸ Rm 13,12.

Je donne également cette recommandation aux prêtres veufs qui sont dans le monde et qui ont perdu leurs épouses étant encore jeunes. S'ils veulent sauver leur âme des péchés et des médisances et servir les saints Mystères dignement, qu'ils renoncent au monde, conformément aux canons et entrent dans l'ordre monastique. Car dans le monde, voyant et parlant aux femmes avec une certaine familiarité, et surtout recevant selon les règles du sacerdoce, leurs confessions, il ne leur sera pas possible de servir Dieu avec sainteté. S'ils ont du mal à emprunter la voie étroite, et préfèrent la route large et spacieuse, il faut qu'ils cessent de servir le Saint Sacrifice, même si on ne médit pas d'eux pour une mauvaise action manifeste. Car ils ne peuvent pas, dans leur jeunesse, servir l'Eucharistie avec pureté, surtout s'ils ne se gardent pas par la crainte, la tempérance, le jeûne et les prières, mangent et boivent sans modération et mènent une vie relâchée. Quant à ceux qui sont proches de leur vieillesse à la mort de leurs épouses, et qui sont sûrs de servir Dieu avec sainteté, de mener une vie sans tâches et sans blâme qui sera louée par ceux qui les voient et ne suscitera pas leurs médisances, qu'ils restent dans leurs églises autant qu'ils le souhaitent.

Ces conseils que nous avons écrits à l'intention des prêtres, non pour les commander autoritairement mais pour les supplier en qualité de compagnons de service, sont suffisants. Ce qui manque dans notre texte, vous devez l'apprendre à la perfection dans les écrits canoniques des premiers Pères par lesquels ils ont légiféré pour les enfants de l'Eglise, à la gloire de Dieu.

1.5 - Aux princes de ce monde

Nous adressons également les conseils des commandements divins à ceux qui vivent dans le monde et avant tout, à vous, princes, qui en ces temps sombres, dirigez, dans divers lieux plus ou moins grands, des armées et des provinces. Je vous supplie de ne pas désobéir aux commandements de Dieu. Vous tenez à ce que vos serviteurs exécutent vos ordres et votre volonté avec soumission et à la perfection et quand ils négligent un seul de vos ordres, vous leurs faites subir des châtiments. Vous aussi, parce que vous êtes par nature des serviteurs de Dieu, servez le Seigneur avec crainte et soumission pour ne pas être punis comme rebelles, mais pour être honorés par le Roi céleste à titre de serviteurs fidèles.

Donc, je vous donne en premier le commandement de ne pas être injustes envers ceux qui vous obéissent en les accablant d'impôts trop lourds qu'ils ne peuvent pas supporter, mais jugez avec équité et selon les possibilités de chacun, sans oublier que « vous aussi avez dans les cieux un Maître impartial »¹⁴⁹ comme le dit l'Apôtre.

Ne faites du tort à personne et n'accablez pas les pauvres et les indigents pour qu'ils n'aillent pas se plaindre de vous à Dieu et qu'il ne les entende, comme le dit le sage de Salomon : « Ne donne pas au pauvre une occasion de te maudire afin que son créateur, qui l'entend, ne t'envoie pas des maux »¹⁵⁰.

N'établissez pas sur votre pays des préfets et des gouverneurs mauvais et iniques afin de ne pas être condamnés avec eux pour l'injustice qu'ils commettent, mais choisissez des hommes qui gouverneront la population avec loyauté et justice et ne leur remettront pas, contre un cadeau, la plus grande part des taxes perçues des travailleurs par le roi ou ne les voleront pas eux-mêmes ou bien, ne leur prendront pas, en les brutalisant, plus que ce qui est ordonné, car les deux choses sont

¹⁴⁹ Ep 6,9.

¹⁵⁰ Si 4, 5-6.

injustes devant Dieu. Mais (choisissez) des hommes qui rendent impartialement ce qui est à César à César, et ce qui à Dieu à Dieu¹⁵¹.

Ne condamnez personne injustement mais rendez un jugement équitable afin que Dieu, à son tour, vous juge avec bonté et non avec sévérité. N'allez pas, quand vous jugez, acquitter l'injuste et léser l'innocent pour des cadeaux, par sympathie pour l'un des partis, par haine, par rancune ou dans l'espoir d'honneurs superficiels en contrepartie de votre partialité, afin que Dieu, qui a maudit ces comportements, ne vous condamne.

Ne méprisez pas les droits de la veuve et du pauvre lorsqu'ils se plaignent auprès de vous de ceux qui les oppriment mais rendez justice à l'orphelin, faites droit à la veuve comme le dit Dieu par (la bouche) du prophète¹⁵², prêtez l'oreille à leurs plaintes, délivrez-les des mains de ceux qui les oppriment et rendez-leur leurs biens que vous aurez repris de ceux qui les avaient usurpés. Alors Dieu entendra vos prières et exaucera les demandes de votre cœur.

Ne faites pas travailler les hommes qui sont soumis à votre autorité comme des animaux sans raison par nature au service de l'homme, en leur faisant faire des travaux pénibles et insupportables à la manière de Pharaon avec les fils d'Israël, et cela, sans leur donner de la nourriture, mais (employez-les) avec humanité et bonté, peu d'heures par jour, en leur donnant, pour leur travail, une nourriture abondante qui leur suffise et ne soit pas insuffisante afin qu'ils puissent assurer par leur travail la vie des pauvres, celle de leurs foyers et de leurs enfants et de payer les impôts du roi.

Ne réduisez pas arbitrairement les salaires de vos travailleurs à l'instar de ceux que les Apôtres et les Prophètes accusent en disant : « Celui qui été dépouillé par vous crie et la plainte des moissonneurs est arrivée aux oreilles du Dieu des Armées »¹⁵³. Qu'il vous suffise de vous enrichir par leurs travaux et de vivre, au-delà de la mesure, dans le luxe, car leur nature n'est pas différente de la vôtre. Vous êtes, en effet, de la même glaise et de la même pâte. Le maître et le serviteur, les riches et les pauvres viennent au monde et en sortent de la même manière¹⁵⁴ : tous y entrent par la naissance et tous le quittent par la mort. Richesse et pauvreté, grandeur et humilité, bonheur et malheur surviennent aux hommes entre leur naissance et leur mort et sont comme des rêves. Chacun sait par expérience, le sage, comme l'ignorant, que rien de tout cela n'est définitif.

Ne perdez donc pas la vie éternelle pour cette vie passagère ! Bien que le Christ ait dit du riche qu'il entrerait aussi difficilement dans le Royaume des Cieux que le chameau par le trou de l'aiguille¹⁵⁵, si vous utilisez vos richesses conformément à la volonté de Dieu, pour vous, ce qui est difficile deviendra facile. En effet, Abraham aussi était riche et non seulement il fut digne d'entrer dans le Royaume, mais même, son sein devint le Royaume de Dieu et il fut appelé repos de tous les justes. Il en est de même de tous les justes fortunés, d'après cette parole du Seigneur : « Vous verrez Abraham, Isaac et Jacob et tous les justes dans le Royaume de Dieu »¹⁵⁶.

Il en sera de même pour vous si vous marchez, en suivant leur exemple, sur le chemin de la justice. En effet, ils ne faisaient de tort à personne, n'opprimaient personne, ne volaient personne, ne

¹⁵¹ Mt 22,21.

¹⁵² Is 1,17.

¹⁵³ Jc 5,4.

¹⁵⁴ Sg 7,6.

¹⁵⁵ Mt 19,24.

¹⁵⁶ Lc 13,28.

commettaient d'injustice ou de perfidies contre personne et ils nourrissaient les affamés, habillaient les gens nus, recevaient les hôtes, comblaient les besoins des indigents, consolait les affligés, fortifiaient les faibles. Non seulement ils n'opprimaient pas les pauvres et les indigents, mais ils les arrachaient à leurs oppresseurs. De même que leur opulence matérielle n'a pas été un obstacle et un empêchement pour hériter le Royaume des Cieux, de même votre fortune ne sera pas un obstacle si vous l'administrez avec justice, mais au contraire un avantage, selon le Sage qui dit : « La richesse de l'homme sera sa rançon »¹⁵⁷.

Mais que dire de celui qui au lieu de donner ses biens aux indigents leur enlève ce qu'ils ont en les dépouillant, qui au lieu d'être hospitalier et de procurer du repos à ceux qui sont fatigués sur la route, se fait complice des voleurs et dresse des embûches sur les pas de ceux qui marchent avec innocence sur la bonne voie, remplit sa maison de biens acquis injustement et croit s'enrichir ? Je ne parlerai pas des fautes impardonnables de ceux qui, non seulement pillent les biens des innocents mais aussi versent leur sang pour les empêcher de requérir contre eux ! Ils ne pensent pas qu'il y a un autre Juge qui sait tout, à qui ils ne peuvent pas cacher les secrets de leurs méfaits ! Pour ces riches là, c'est en vérité que le Christ dit qu'ils entreront difficilement dans le Royaume des Cieux. Leur demeure n'est pas le Royaume, mais le feu de la géhenne et leurs hôtes, le ver qui ne dort pas et l'abîme éternel. Et cela en toute justice. En effet, si ceux qui avec leurs biens acquis honnêtement ne nourrissent pas les pauvres, n'habillent pas ceux qui sont nus et n'accueillent pas les étrangers, entendront le jour du Jugement le Christ leur dire : « Eloignez-vous de moi, maudits, dans le feu éternel »¹⁵⁸, quelles seront la place et la mesure des supplices de ceux qui accroissent la faim du pauvre, la nudité de l'indigent, le danger de perdition de l'étranger et de ses biens, qui au lieu de visiter les prisonniers et de les consoler en paroles et en actes, font emprisonner et enchaîner les innocents libérés ! Si non avec Satan et ses anges dont ils font la volonté ?

C'est pourquoi, je vous en supplie, éloignez-vous de toutes ces œuvres de perdition et que personne ne justifie ses péchés en disant : nous ne pouvons pas garder nos Etats sans opprimer et piller. A cela nous répondrons ceci pour commencer : s'il avait été impossible à ceux qui ont des Etats de plaire à Dieu, alors comment se fait-il que de nombreux rois et princes dont il est question dans les Saintes Ecritures ont été loués par Lui et par les hommes ? Par ailleurs, s'il était impossible, comme vous le prétendez, de gouverner un Etat sans opprimer, alors celui qui est sage devrait fuir le pouvoir éphémère et ne pas courir le risque, à cause de lui, de subir des supplices sans fin avec le diable. Il n'est pas impossible de gouverner un état sans commettre des injustices, mais au contraire facile et aisé pour ceux qui le souhaitent et le veulent, nous en témoignons devant Dieu et nous en sommes garants pour tous. Si quelqu'un purifie sa maison des injustices et n'amasse que des biens honnêtes, – qu'ils soient modiques ou qu'il les estime tels – il sera gagnant et s'enrichira plus qu'avec les grandes fortunes acquises injustement. Le sage Salomon en témoigne en disant : « La malédiction de Dieu, sur la maison de l'impie ; les toits du juste seront bénis »¹⁵⁹, car le peu gagné injustement brûle et anéantit comme un incendie les nombreux biens gagnés honnêtement, car son accumulation s'accompagne de la malédiction et de l'amertume de ceux qui ont été pillés ainsi que des pauvres et la malédiction de Dieu entre dans sa maison. En revanche, ce sont les bénédictions des pauvres et la bénédiction de Dieu qui entrent en secret et invisiblement dans celle du juste du fait qu'elle est pure de toute injustice et nourrit les pauvres et elles multiplient le peu comme pour la veuve de Sarepta¹⁶⁰ et la Shounamite¹⁶¹ et ceux que le Seigneur a nourris dans le désert¹⁶².

¹⁵⁷ Pr 13,8.

¹⁵⁸ Mt 25,41.

¹⁵⁹ Pr 3,33.

¹⁶⁰ 3 R 17, 8-17.

Et qu'aucun insensé ou ami de la chair, voyant les grandes richesses des violents et des impies et le peu que possèdent ceux qui les gagnent honnêtement, ne nous raille au sujet de nos paroles. Qu'il écoute plutôt, celui-là, le père de Dieu, le prophète David, dire : « Le peu de biens du pauvre est préférable à la grande richesse des pécheurs »¹⁶³. De son côté, son fils Salomon dit : « Pour le juste, le monde entier est rempli de richesses, mais pour l'impie, il n'y a même pas une obole »¹⁶⁴, et aussi : « Il vaut mieux se nourrir de légumes en paix que de viandes injustement »¹⁶⁵. Et cela est juste car ceux qui se nourrissent de leurs biens légitimes et acquis honnêtement ne sont pas punis par Dieu. Mais ceux qui remplissent leurs tables des (fruits) de leurs rapines, de leurs vols et de leurs pillages, ces biens appartenant à autrui dont ils jouissent abondamment, ils devront les rendre avec des intérêts le jour du Jugement.

Ne rompez pas le jeûne de la foi en (prenant) de vous-mêmes du poisson ou du vin afin de ne pas être condamnés avec les intempérants.

De plus, nous disons ceci : le mensonge et la tromperie qui viennent, comme le Christ l'a dit, du Malin, qui sont nuisibles à tous les hommes, le sont davantage aux grands et aux princes. Le petit, parce qu'il est impuissant, s'efforce d'appuyer ses paroles en mentant dans l'intention de se rendre plus crédible. En revanche, le grand, lorsque ses droits sont bafoués, est libre de faire ce qu'il veut. D'autre part, si l'homme du peuple ment quelquefois et se conduit mal, il passe relativement inaperçu et n'est pas blâmé par l'opinion publique. Mais dès qu'un grand fait la moindre petite faute, ceux qui sont proches et ceux qui sont loin vocifèrent pour médire et insulter et ceux qui aiment le mal imitent leurs transgressions. C'est pourquoi, je vous en supplie, ne formulez pas de paroles mensongères et trompeuses, ni à ceux qui vous obéissent, ni à ceux de l'extérieur, mais tenez les promesses que vous faites, car c'est ce qui plait à Dieu et aux hommes et cela vous fera louer par toutes les bouches.

Par ailleurs, ne diminuez pas la solde de vos soldats et de tous ceux qui vous servent. Cela est un grand tort et une injustice. De même qu'ils sont obligés de verser leur sang pour vous en contrepartie du salaire qu'ils reçoivent de vous, de même vous êtes obligés de leur verser intégralement la solde promise. Et n'usez pas avec eux de la force au-delà de la mesure afin qu'ils ne s'évadent pas en secret et ne renient pas le serment qu'ils vous ont fait par peur de subir de votre part, injustement, spoliations, prison ou châtiments corporels Et que les deux parties se retrouvent coupables, eux et vous.

Mais si vous voulez bien suivre notre argumentation et notre conseil, vous appliquerez à tous ceux qui vous servent la règle suivante : aussi longtemps qu'un homme voudra vous servir, qu'il vous serve loyalement et sans perfidie. Quant à celui qui désire quitter votre service, qu'il vous en parle sans crainte et de votre côté, ne lui interdisez pas de s'en aller avec des menaces et par la contrainte mais, si vous voulez qu'il reste, persuadez-le par la douceur et (gardez-le) avec sa volonté. Quant aux autres, laissez-les partir de bon cœur en leur donnant tout ce que vous leur devez. Lorsqu'ils verront en vous une telle justice, soit ils ne partiront pas, soit, s'ils le font, ils reviendront bien vite

¹⁶¹ 3 R 4, 8-17.

¹⁶² Mt 14, 13-21.

¹⁶³ Ps 36,16.

¹⁶⁴ Pr 17,4.

¹⁶⁵ Pr 17,1.

auprès de vous et vous serez tous libérés du scrupule d'avoir violé vos serments. Et à cause de cela, vous serez grandement récompensés par Dieu.

D'autre part, ne jurez pas facilement par le Nom de Dieu, le saint Evangile et la Croix sans une très grande nécessité. Car le Christ dit dans l'Evangile là où il est question de serment, de ne pas jurer du tout, ni par le Créateur, ni par les créatures, ni par les cieus, ni par la terre et ni non plus par ta tête¹⁶⁶. Mais soyez si véridiques que les hommes se fient à votre seule parole comme à un serment. Si une nécessité très grave de jurer se présente, que personne ne commette un péché impardonnable en reniant son serment et en le violant. En effet, renier un serment est plus grave que d'apostasier devant les incroyants par crainte de la mort, car dans ce cas, c'est par contrainte et peur des supplices et de la mort et dans le premier cas, c'est volontairement et pour un petit gain éphémère et il y a entre les deux la même différence qu'entre un péché volontaire et un péché involontaire.

Et ce n'est pas seulement avec vos frères chrétiens que vous devez garder vos serments sans mentir, mais aussi avec les musulmans et surtout avec eux, afin qu'ils ne blasphèment pas, à cause de vous, Dieu et la foi chrétienne. En effet, lorsque les Juifs violèrent les serments qu'ils avaient faits au roi païen Nabuchodonosor, Dieu lui livra la ville et le peuple. Combien plus ne punira-t-il pas, dans la nouvelle loi, ceux qui mentent et renient les serments qu'ils font ? Et que personne n'avance l'argument que c'est parce qu'eux-mêmes nous font de faux serments que nous sommes obligés d'en faire, nous aussi. Notre serment et le leur ne sont pas équivalents. Le nôtre est par la vérité tandis que le leur n'est pas de même. C'est pourquoi, nous, en qualité de serviteurs qui connaissons la volonté de notre maître et ne l'accomplissons pas, nous recevrons beaucoup plus de coups et eux, parce qu'ils ne la connaissent pas, peu.

A nouveau, nous vous supplions de ne pas punir un homme ou de le condamner à mort sous l'impulsion de la colère, sans un jugement équitable. Car la nouvelle loi ne le permet pas et l'ancienne, quoiqu'elle l'autorise, ne prescrit cependant pas de le faire arbitrairement, mais de condamner aux châtiments ou à la mort selon ce que mérite la faute de chacun. C'est pourquoi, vous qui avez l'autorité et soutenez qu'il vous est impossible d'appliquer la nouvelle loi, appliquez donc les dispositions de l'ancienne en ce qui concerne ces affaires-là. Mais si vous jugez les hommes à être exécutés ou punis injustement, sans la loi, soyez certains que le jour du jugement Dieu vous réclamera le sang de ceux que vous avez fait mourir et les membres coupés de ceux que vous avez punis.

Je vous fais également cette recommandation : ne soyez pas vindicatifs et haineux, ce qui a valu aux princes d'Israël d'être blâmés par le prophète Isaïe¹⁶⁷, mais soyez indulgents et patients avec tous ceux qui vous ont offensés conformément au commandement du Christ, afin que lui aussi soit doux et bon avec vous selon ce qu'il a dit : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés. Ne punissez pas et vous ne serez pas punis. Car de la mesure dont vous mesurez, il sera mesuré pour vous »¹⁶⁸.

1.6 - Aux classes de soldats

Nous nous adressons également à vous, les classes de soldats, qui êtes soumis aux autorités et aux Etats. Avant toute chose, nous faisons résonner à vos oreilles cette parole apostolique qui vous recommande d'obéir en tout à vos maîtres : « Ne les servez pas en apparence pour plaire aux

¹⁶⁶ Mt 5,34.

¹⁶⁷ Is 1,23.

¹⁶⁸ Lc 6, 37-38.

hommes, mais de tout votre cœur, comme Dieu »¹⁶⁹. L'Apôtre ajoute : « Celui qui vous rétribue, c'est le Seigneur »¹⁷⁰, ce qui veut dire que celui qui sert loyalement son maître ne doit pas s'attrister s'il subit de sa part des manquements, car c'est Dieu qui rétribuera ses loyaux services. En revanche, celui qui est déloyal en paroles ou en actes soit envers son maître, soit envers ses places fortes, soit envers ses biens, c'est envers Dieu qu'il est déloyal et c'est de lui qu'il recevra la punition de ses mauvaises actions. De plus, un tel homme est exclu de la foi et pire que les incroyants. Ceux-ci, en effet, bien qu'éloignés de la vraie foi et des lois de Dieu, manifestent une obéissance et un attachement fermes à leurs maîtres.

Y a-t-il besoin de dire qu'il faut être loyal et aimer manifestement et secrètement les princes chrétiens ? Mais si un chrétien est sous la souveraineté d'un musulman et qu'il se nourrit et s'habille de ce qu'il reçoit de lui, il faut qu'il lui montre la même fidélité et qu'il le serve sans hypocrisie. En effet, lorsque l'Apôtre Paul écrivait « Esclaves, soyez soumis à vos maîtres »¹⁷¹, il ne parlait pas de leurs maîtres chrétiens mais païens. Par-là, il a voulu, à l'évidence, leur montrer que la loi des chrétiens est véridique et qu'elle hait l'infidélité envers les maîtres mais aime la fidélité pour qu'ils ne blasphèment pas contre nos lois et notre foi lorsqu'ils voient quelques chrétiens se montrer hypocrites avec eux. Et si vous êtes affectés par vos maîtres à une tâche de direction ou si vous vous distinguez dans une administration quelconque, conduisez-vous avec justice et droiture envers ceux qui vous sont soumis. Ne harcelez personne avec cruauté au-delà de votre droit et ne vous montrer pas durs envers eux en les accusant aux bourreaux de la loi. Conformément au conseil du saint Baptiste, ne prenez pas plus que ce qui vous est ordonné et contentez-vous de votre solde¹⁷². Conduisez-vous avec compassion et charité avec tous afin que Dieu soit également compatissant avec vous.

Ne méprisez pas les commandements de Dieu sous prétexte que vous êtes militaires et ne désobéissez pas aux évêques qui vous exhortent à les garder. Ne rompez pas le saint carême illégalement et n'allez pas croire qu'usurper les biens des pauvres ou répandre le sang innocent ne sont pas des péchés ! Excepté les homicides au cours des guerres publiques qui se font à l'ordre des rois, Dieu vous demandera strictement des comptes pour tous les meurtres que vous aurez commis et vous soumettra à son jugement sévère et impartial.

De même, ne pillez pas les pauvres injustement et par la violence, au-delà du salaire qui est fixé et ne volez pas les biens de vos maîtres. Vous aurez à les rembourser intégralement le jour du jugement. De plus, vous devez craindre Dieu et garder ses commandements plus que les laïcs car vous avez à combattre, à toute heure, face à l'épée des ennemis. Armez-vous donc, plutôt qu'avec des armes matérielles, de celles de la foi, c'est-à-dire, la piété, la justice, la pureté, ainsi que le jeûne, la prière et l'aumône, afin que Dieu soit votre assaillant quand vous combattez et qu'il chasse vos ennemis devant vous.

1.7 - Aux bourgeois

Nous vous exhortons aussi, vous les citoyens et les artisans qui êtes assis dans les marchés pour acheter et vendre afin que vous meniez une vie droite et sans tâche. Que nul ne vende ses marchandises par des mensonges et des manœuvres à des acheteurs de bonne foi et en particulier au

¹⁶⁹ Ep 6,6.

¹⁷⁰ Ep 6,8.

¹⁷¹ Col 3,22.

¹⁷² Lc 3,13.

bas peuple et aux ignorants en mentant et en jurant faussement, car le jour du jugement celui-là sera jugé avec les voleurs et les pillards et Dieu prendra ses bonnes œuvres pour les donner à ceux qu'il a lésés.

Qu'il n'y ait pas chez vous une grande et une petite balance ou deux mesures¹⁷³, car ces deux choses sont exécrées par le Seigneur comme le dit Salomon¹⁷⁴, mais vendez les travaux de vos mains et les objets de votre négoce avec justice et droiture afin que les malédictions de ceux que vous aurez trompés ne brûlent pas ce que vous avez mais que la bénédiction de Dieu entre dans vos maisons.

Ne méprisez pas les paysans ignorants à cause de leur simplicité, car Dieu aime plus la probité de leur vie que les hommes vicieux et fourbes. Ne donnez pas votre argent à usure¹⁷⁵ comme le dit le Prophète, à ceux que la violence des gouvernements a mis dans la gêne¹⁷⁶ et ne mangez pas leurs pauvres revenus avec les gains des intérêts, mais soyez sensibles et secourables les uns pour les autres comme des frères.

Ne leur réclamez que ce que vous leur avez prêté et c'est Dieu qui vous fera gagner les intérêts cumulés dans la vie sans fin. Le Christ, non seulement prescrit de prêter sans intérêts mais il dit : « Donnez à ceux qui ne peuvent pas vous rendre »¹⁷⁷. Faites l'aumône aux indigents et aux pauvres en (prélevant leur part) de tous vos biens afin qu'ils soient tous purifiés par elle et vous recevrez votre récompense du Christ le jour du Jugement.

1.8 - Aux agriculteurs et à tous les laïcs

Ecoutez, vous aussi, cultivateurs et laïcs les conseils des commandements de Dieu que nous vous transmettons à tous et particulièrement à ceux d'entre vous qui ont le plus besoin de remèdes spirituels pour soigner leurs âmes de la maladie des péchés. Nous vous en supplions, ne perdez pas la béatitude éternelle des âmes dont jouissent les saints dans le Royaume en menant cette vie éphémère dans les plaisirs charnels. Vous êtes le temple de Dieu comme le dit l'Apôtre¹⁷⁸ et l'Esprit de Dieu habite en vous depuis votre immersion dans la piscine. Ne souillez donc pas vos esprits par des prostitutions impures et des adultères afin que, comme l'écrit Paul, Dieu ne vous consume pas le jour du jugement par le feu de la géhenne¹⁷⁹. Ne buvez pas du vin jusqu'à vous enivrer, d'où procèdent la débauche et la démence qui est la mère de la prostitution, de toutes les impuretés, des injustices, des disputes et des jurons injurieux qui mènent même aux meurtres, afin que Dieu ne vous jette pas hors de son Royaume avec les meurtriers et les malfaiteurs selon les paroles de l'Apôtre¹⁸⁰. Et si l'un de vous a péché contre Dieu en commettant ces fautes ou d'autres, qu'il ne demeure pas jusqu'au jour de sa mort dans la même habitude impure, mais qu'il expie ses fautes par la confession et la pénitence et fasse, après cela, le bien au lieu du mal.

D'autre part, ne transformez pas vos langues en instruments du diable en proférant de méchantes et cruelles injures, d'autant que celles qui insultent la foi, l'âme, la purification de la piscine et le prêtre

¹⁷³ Pr 20,10.

¹⁷⁴ Pr 11,1.

¹⁷⁵ Ps 14,5.

¹⁷⁶ Ez 18,8.

¹⁷⁷ Lc 6,34.

¹⁷⁸ 1 Co 3,16.

¹⁷⁹ 2 Tes 1,8.

¹⁸⁰ 1 Co 6,10.

qui a baptisé, ainsi que le visage et la bouche sont des fautes aussi graves que l'apostasie et la circoncision. Les musulmans qui obligent le chrétien à renier sa foi ne lui demandent pas d'injurier Dieu. En effet, ces injures ne visent pas la foi ou l'homme, mais Dieu, car la foi de tout homme pieux, c'est Dieu. Et celles qui insultent le baptême et le prêtre qui a baptisé remontent au Saint-Esprit, car c'est lui qui fait naître les baptisés par l'intermédiaire de la piscine. Celles qui injurient l'esprit et le visage de l'homme remontent de la même manière à Dieu, car l'esprit est le souffle de Dieu et le visage, l'image de Dieu. C'est également la bouche qui reçoit le corps et le sang du Christ. Donc ne contristez pas l'Esprit Saint de Dieu¹⁸¹ avec de telles paroles viles et ordurières de peur que cet Esprit de Dieu qui est venu habiter en vous dans la piscine, ne s'éloigne de vous et ne cède la place à l'esprit du diable.

Par ailleurs, nous faisons également cette recommandation à tous les fidèles : élevez vos enfants dans la crainte de Dieu en leur apprenant dès leur jeune âge à l'aimer, à être compatissants et à prier. Enseignez-leur les paroles des prières et ne les laissez pas s'habituer à dire des gros mots et des blasphèmes car c'est dans l'enfance que les conseils des parents s'impriment dans l'esprit des enfants et qu'ils s'en souviennent tout au long de leur vie. En échange, vous recevrez en récompense les biens du Seigneur. Vivez dans l'amour réciproque qui est la cime de tous les biens, en étant compatissants envers les pauvres, ceux qui sont nus, les hôtes, les prisonniers et les malades et en leur faisant l'aumône. Ainsi vous hériterez le Royaume en Jésus-Christ.

1.9 - Aux femmes

Nous recommandons également aux femmes de la nation de se comporter en tout avec modestie et décence comme il convient à des chrétiennes et plutôt que d'or et d'argent, de s'orner de pudeur et de dignité. Et qu'aucune ne soit une occasion de scandale pour les jeunes gens insensés en modifiant artificiellement la couleur de ses joues avec des teintures afin de ne pas précipiter son âme et celle de celui qu'elle provoque dans le fossé de la transgression.

Et qu'aucune ne ressemble au serpent en devenant cet instrument du diable qu'est une entremetteuse. Comme le serpent qui a fait manger à Eve le fruit de la mort par ruse, elle fait goûter à des femmes et des hommes égarés le fruit mortifère qui leur semble doux au début mais après l'accomplissement de l'acte, s'avère plus amer que le fiel. Celle-ci héritera les malédictions que Dieu a proférées contre le serpent, parce qu'elle s'est approprié son action.

D'autre part, qu'aucune de vous ne pratique la sorcellerie diabolique et n'use des médications des sectes. Tous les autres péchés nuisent par les actes, mais celui-là s'attaque à la foi, car la sorcellerie est de Satan. Si la personne ne s'éloigne pas d'abord de Dieu et ne se fait pas son ministre et son adorateur, ses sorcelleries ne réussissent pas. C'est pourquoi, nous vous prions de vous éloigner d'un péché aussi grand et aussi impardonnable afin de ne pas être condamnées avec Satan au feu de la géhenne. Ce sont là des agissements de païens et non de chrétiens et le Christ, par son avènement, a ôté du monde l'aberration des idoles et leur malice. Donc, qu'aucune de vous ne devienne la collaboratrice de Satan par des actes de sorcellerie et ne s'expose à être brûlée dans le feu de la géhenne pour l'éternité.

Il y aurait bien d'autres choses à vous dire des commandements de Dieu pour vous mettre en garde contre les péchés et contre toutes les mauvaises actions, mais que ce qui manque vous soit enseigné par les prêtres et les évêques qui sont établis par Dieu pour veiller sur vos âmes et vous faire

¹⁸¹ 2 Ep 4,30.

comprendre, jour après jour, la parole de vérité. Quant à nous, nous prions le Seigneur d'ôter de vous le cœur de pierre et de vous donner un cœur de chair¹⁸² afin que vous deveniez une terre féconde qui multipliera la semence de notre parole dans votre cœur et donnera des fruits en abondance, autant que la troisième¹⁸³ (semence). Alors le visage joyeux et serein, nous dirons au Juge équitable le jour du jugement : « Me voici avec les enfants que tu m'as donnés »¹⁸⁴ et nous serons mis en même temps que vous dans le groupe de droite pour la vie éternelle, en Christ Jésus Notre Seigneur qui est béni pour les siècles, Amen.

¹⁸² Ez 11,19 ; 36,26.

¹⁸³ Mt 13,8.

¹⁸⁴ Jn 17,12.